

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

24



- **Les Agendas d'Accessibilité Programmée**
- **L'accompagnement et le suivi des adhérents**
- **Le guide pratique de l'appareillage**

Nos lecteurs nous écrivent

Rectificatif : Un nouvel adhérent dans les Pyrénées

Erratum : **6 millions de malentendants** n° 23 article « un nouvel adhérent, dans les Pyrénées » page 6, au paragraphe « le tout jeune chien est éduqué jusqu'à l'âge de 6 mois », lire « le tout jeune chien est éduqué par l'association à partir de 6 mois, pour une durée de 5 à 6 mois ».

Doublage et sous-titrage de films

J'ai lu l'article de Christian Guittet dans le dernier **6 Millions de Malentendants** et me réfère au dernier paragraphe de cet article.

Le doublage d'un film étranger est un travail bien différent du sous-titrage, et plus difficile : dans le doublage il faut synchroniser les temps de parole des acteurs avec la traduction en français, et parvenir au maximum de ressemblance avec le phrasé, le mouvement des lèvres.

Je tiens cette information d'un ingénieur du son qui faisait ce travail, et ce avant que l'on fasse du sous-titrage. Le sous-titrage étant une traduction écrite, il paraît offrir moins de difficulté pour l'opérateur, même s'il doit prendre quelques libertés avec la longueur des phrases prononcées.

■ Claudie Pinson

Macaron « oreille barrée » pour véhicules

En réponse au courrier d'une lectrice, Anne Grassi, responsable des boucles magnétiques à **Foromecoute**, nous informe :

La Fondation Romande des Malentendants met à disposition des autocollants « oreille barrée » au format utile pour les véhicules ainsi qu'une feuille A4 avec des autocollants de divers formats.

La paire d'autocollants pour véhicule ou une feuille A4 sont vendues au prix de 5 euros chacun.

Contacts : 5, avenue des Jordils, CH-1006 Lausanne
www.ecoute.ch - www.voirpourcomprendre.ch

Courrier sur la nouvelle carte d'invalidité. Quelles réponses des MDPH ?

Une lectrice des Yvelines nous interroge sur la nouvelle carte d'invalidité, suite à l'article **6 millions de malentendants** n° 22 page 29.

Votre article « nouvelle carte mobilité-inclusion » m'interpelle.

Je suis titulaire d'une carte d'invalidité à 80 % durée permanente. Comment et où se procurer la nouvelle carte? Je redoute le remplacement, au 1^{er} janvier 2017, de ma simple carte d'invalidité qui serait devenue caduque.

Réponse de la Rédaction :

Les demandes pourront se faire directement sur Internet, ou auprès de la MDPH de son département. La carte sera fabriquée en 48h et envoyée directement au domicile du demandeur! Les anciennes cartes sont valables jusqu'à leur date d'expiration.

Lien : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Arrivee-de-la-nouvelle-carte.html>

Nous vous recommandons de vous renseigner localement, les pratiques ne sont pas forcément les mêmes d'un département à l'autre. L'association de malentendants la plus proche de votre domicile sera aussi de bon conseil.

À noter : un décret, pris le 23 décembre indique une période transitoire jusqu'au 1^{er} juillet 2017...

« Dormez, le guet veille! »

Au Moyen-Âge, des veilleurs de nuit parcouraient les villes en criant « Dormez, le guet veille! ». Malheureusement, les sourds ne les entendaient pas. Notre gouvernement a enfin modernisé ce système, comme décrit dans le dernier numéro de **6 Millions de Malentendants** : si vous avez un smartphone connecté en permanence à Internet, avec de bons accus, si vous y avez installé l'application SAIP⁽¹⁾ et si vous la laissez en veille, les autorités vous alerteront en cas de danger – du moins, c'est ce qu'elles promettent! J'ai pu évaluer le système en conditions réelles, le 14 juillet dernier : peu après 22 heures 30, un camion a foncé sur la foule, sur la Prom', tuant 86 personnes. Pourtant, pendant trois longues heures, SAIP a affirmé : « *Aucun incident en cours (à Nice)* ». Les internautes et les media s'en sont émus, bien sûr, et SAIP a probablement été amélioré... Mais à quoi sert un service d'alerte qui n'alerte pas? Ah si : avec SAIP, les autorités savent en permanence où vous vous trouvez! D'autres pays ont apporté une autre solution, moins intrusive, à ce problème. Mais elle paraît tellement ringarde que j'hésite à la mentionner : ils se contentent d'alerter les populations en danger par diffusion cellulaire - c'est-à-dire, en pratique, par SMS.

■ Christian Guittet

⁽¹⁾ Système d'Alerte et d'Information des Populations

Dernière minute :

Sous-titrage : En 2016, 131 films francophones sont sortis en VFST, 14 de plus qu'en 2015, et les 17 films français qui ont dépassé le million d'entrées ont tous été sous-titrés. Mais d'autres ne l'ont pas été : *Ma vie de courgette* (670 000 entrées) et *Merci patron* (508 000 entrées).

Alors n'hésitez plus : pour faire avancer notre cause, venez vite rejoindre le jury qui désignera le meilleur film sous-titré 2017! Rappel de l'adresse : vfst@ardds.org

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- Les stages d'été de lecture labiale ARDDS 2017 4
- L'Assemblée générale du Bucodes, le 24 juin, à Lyon 5
- Nous demandons des sous-titres aussi sur les chaînes régionales 6
- Rencontre régionale en Pays de Loire 7
- Accompagnement et suivi des adhérents 8
- Après le Cantal et l'Aveyron, le Puy-de-Dôme crée une section ARDDS 10

Dossier

Les Agendas d'Accessibilité Programmée 11

- Loi 2005, Ad'AP, constats sur le terrain à propos des ascenseurs 13
- Ad'AP au pays de Lorient : des avancées... des résistances 14
- Quand ma commune prépare ses Ad'AP 16

Appareillage

- Richard Darmon, PDG d'Amplifon France 17
- Un guide pratique pour bien s'appareiller en appareils auditifs 19
- La Sécurité sociale s'intéresse enfin au marché de l'audioprothèse 20

Médecine

- Déclin cognitif et surdité 21

Témoignage | Reportage

- Mes audioprothésistes et moi... 23

Pratique

- Téléphoner avec une transcription en temps réel de la parole 24
- Le Bucodes SurdiFrance est partenaire du Projet Connaissens 25
- Vos députés questionnent le gouvernement : à votre tour de les interroger ! 26
- Avametrie ou la mesure de l'accessibilité 27

Europe | Internationale

- Hear-it - un site international sur la malentendance 28

Culture

- Une exposition des dessins de 6MM à Grenoble 30



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS) Maison des associations du XX^e (boîte n°82) 1-3, rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris

Ce numéro a été tiré à 2 500 exemplaires

Directeur de la publication : Anne-Marie Choupin • Rédactrice en chef : Maripaule Peysson-Pelloux • Rédactrice en chef adjointe : Aïsa Cleyet-Marel • Courrier des lecteurs : courrierlecteurs@surdifrance.org • Ont collaboré à ce numéro : L'équipe des stages, l'ALDSM 69, Le conseil d'administration de l'ARDDS, Colette, Aïsa Cleyet-Marel, Nicolas Hervé, Sabine M, Madeleine CB, Le bureau de l'AMDS Orne, Brigitte Thorin, Dominique Dufournet, Anne-Marie Desmottes, Jeanne Guigo, Maripaule Peysson-Pelloux, Annie Breyton, Gérard Plassiard, Solène Nicolas, Richard Darbéra, Anne-Marie F, Christian Guittet, Sandrine Baback, Equipe d'Avametrie, Nicole Leitiene, ARDDS 38, Anne-Marie Choupin. • Crédits photos: Alain, ARDDS 38, Christian Guittet, Connaissens, Amplifon, Jeanne Guigo, Rachel Poirier • Dessins: DD • Couverture: Antoine Pelloux sur une photo de Jean-Claude Cleyet-Marel et de Giorgio Parravicini (libre de droit) • Mise en page • Impression: Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • Tél.: 0140 930 302 - www.lmdc.net • Commission paritaire: 0621 G 84996 • ISSN: 2118-2310

Accessibilité : une longue traversée du désert

Sur la couverture de ce numéro de janvier, vous avez découvert un bonsaï, symbole de longévité et de patience. Un arbre qui, comprimé dans ses élans, contrarié dans sa croissance, robuste et fragile, gracieux et tourmenté, est une sculpture vivante en miniature. Arrosé avec soin, ligaturé avec patience, il nous a fait penser à la loi de 2005 et les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), objet de notre dossier.

Depuis plus de 11 ans, cette loi si prometteuse pour toutes les personnes en situation de handicap, ne grandit guère mais le tronc est solide. Comme le bonsaï, notre quête de mise en accessibilité des établissements recevant du public, demande une présence de tout instant, un suivi sans faille, une implication réelle et une volonté d'aboutir, faute de quoi « notre bonsaï » dépérira. Des témoignages des bénévoles nous confortent dans cette idée.

Défendre la cause des malentendants en matière d'accession à l'appareillage, savoir accueillir des personnes en détresse, proposer des activités et des rencontres adaptées à tous devrait être l'objectif de nos associations. Le partage d'expérience, une collaboration réfléchie et intelligente avec les professionnels de la santé, les administrations et les élus pourront être un levier pour faire bouger les lignes.

Les élections présidentielles et législatives pourront être un moyen de sensibiliser les candidats aux besoins des malentendants et devenus sourds en matière d'accessibilité. L'utilisation d'Avametrie, outil pour évaluer le sous-titrage à la télévision, permet à chaque malentendant de contribuer à faire progresser notre noble cause.

Deux associations ont réussi à faire signer une convention pour aider les personnes en difficultés financières entre les audioprothésistes et la CPAM, d'autres vont suivre.

Notez, dès à présent, que l'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance aura lieu à Lyon le 24 juin 2017, elle sera l'occasion pour tous d'échanger et de partager nos expériences.

■ La rédaction

Dans le prochain numéro : un dossier sur « Association et travail en réseau : Certa et autres initiatives »

Merci de nous faire parvenir vos courriers et témoignages à courrierlecteurs@surdifrance.org

L'Assemblée générale du Bucodes, le 24 juin, à Lyon

Nom de code : **BUCODES2017!**

Les valeureux bénévoles lyonnais, lumignons à la main, bravent le froid, le brouillard et la pollution pour vous concocter un programme digne de ce nom pour le mois de juin 2017! Nos cerveaux en ébullition font avancer ledit projet, au gré de nos déambulations et de nos recherches assidues.

Après la trêve des « *Lumières* », la lumière fut pour conclure un accord entre l'ALDSM et la société Auditionet, spécialiste des piles pour appareils auditifs.



Ce partenariat, nous sommes heureux de pouvoir le partager avec vous tous. En effet, tous les adhérents d'associations membres du Bucodes SurdiFrance peuvent, dès aujourd'hui, bénéficier de 10 % de réduction sur leurs achats de piles en utilisant le code promo « **BUCODES2017** » et ce jusqu'au 31/12/2017.

Pour le remboursement par la Sécurité Sociale, il faudra cocher la case correspondante pour recevoir la feuille de soins Cerfa.

Alors, à vos claviers et faites-vous plaisir en allant sur www.auditionet.fr

En attendant de vous retrouver, nous pouvons, d'ores et déjà vous annoncer que c'est à l'INSEEC, dans le 7^e arrondissement, que nous aurons l'immense plaisir de vous recevoir durant ce weekend. Vous ferez connaissance avec un lieu inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques et communément appelé « *l'immeuble citroën* ».

■ Les Lyonnais valeureux, heureux et gelés

Assemblée générale de l'ARDDS Nationale 2017



L'Association de Réadaptation et Défense des Devenus Sourds tient son assemblée générale ordinaire le samedi 18 mars 2017 de 13h30 à 16h30.

La réunion se tiendra au **75, rue Alexandre Dumas - 75020 - PARIS** (métro Dumas).

L'accessibilité sera assurée par une boucle d'induction magnétique et la transcription écrite instantanée par Le Messageur.

Tous les adhérents sont invités à participer à la discussion et au vote des rapports 2016 et des projets 2017.

À cette assemblée, sera renouvelé le conseil d'administration de l'association, pour les deux années à venir. Les élections se feront uniquement par correspondance et seront closes la veille de l'assemblée. Les nouveaux administrateurs seront annoncés en fin de journée. Chaque adhérent recevra par courrier postal ou électronique, tous les rapports et les documents électoraux, en temps utile.

■ Le conseil d'administration de l'ARDDS

Nous demandons des sous-titres aussi sur les chaînes régionales

Le sous-titrage à la télévision n'est pas toujours de bonne qualité (cf article dans le numéro précédent de 6MM), mais il a le mérite d'exister sur les chaînes nationales. Pour les émissions régionales, force est de constater que rien n'existe. Il est donc impossible à la majorité d'entre nous de suivre le journal télévisé régional ou les émissions sportives et culturelles locales.

Face à ce constat, l'ALDSM (Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants) a décidé d'agir. Nicole Leitienne, présidente de l'association, avait sollicité un rendez-vous auprès de la chaîne de télévision France 3, en vue de discuter du sous-titrage des journaux régionaux de la chaîne. Et c'est ainsi que, le 4 juillet 2016, nous nous sommes retrouvés à trois membres de l'ALDSM dans les locaux de la direction régionale de France 3 Rhône-Alpes à Lyon.

Nous avons été reçus par M. André Faucon, délégué régional de France 3 pour Lyon et Grenoble. Il nous a très bien accueillis et écoutés, nous expliquant qu'il avait été sensibilisé à ce problème majeur du sous-titrage pour les émissions régionales par des personnes de Grenoble.

Nos arguments : le sous-titrage touche plus de monde qu'on ne croit, pas seulement les personnes sourdes et malentendantes. Il leur permet de suivre une émission et de la comprendre. Il est également utile aux personnes dont la langue maternelle n'est pas le français.

Les entendants peuvent aussi en profiter. Il permet de n'exclure personne. Nous avons aussi fait valoir que la surdité provoque souvent une atteinte morale et psychique grave et que le sous-titrage aide des personnes devenues subitement sourdes à se resocialiser en gardant l'accès à l'information.

Notre nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 8 millions d'habitants, ce qui fait d'elle la 2^e région de France pour sa démographie.

Au sein d'une telle population, le nombre des personnes en attente d'un sous-titrage spécifique « sourds et malentendants » sera vraisemblablement assez conséquent.

Il est même amené à s'accroître, étant donné la progression constante de la surdité. Cette attente perdure depuis de nombreuses années.

L'évolution actuelle des techniques rend de moins en moins recevable tout argument prétendant justifier le blocage opposé à cette demande de sous-titrage. Grandit, par contre, la sensation éprouvée par les sourds et malentendants d'être considérés comme quantité négligeable.

D'autres pays ne poussent-ils pas beaucoup plus loin l'effort dans ce domaine ?

Le sous-titrage ne touche pas seulement les personnes sourdes et malentendantes...

En réponse, M. Faucon nous a fait valoir des problèmes de budget. En effet, il existe vingt-quatre antennes régionales et le budget, alloué au niveau national, est dispatché dans les régions. Bien sûr il n'y a plus que treize régions, mais le gain semblerait minime et il y aurait toujours vingt-quatre antennes. Nous lui avons répondu que, pour certaines raisons, ce problème du financement n'était pas très acceptable pour nous. À la limite, il ne se justifie pas... Nous avons eu sa promesse de faire remonter l'information au niveau national et de se renseigner sur le système de transcription/sous-titrage mis en œuvre.

L'été est passé, nous avons fait parvenir à M. Faucon notre bulletin de rentrée dans lequel avait paru le compte-rendu de notre visite. Il nous a en retour adressé un courrier nous rappelant que « *Je vous ai indiqué lors de cette réunion que le financement d'un tel sous-titrage n'était pas prévu par notre tutelle et notre actionnaire, à savoir l'État et que France 3 Rhône-Alpes ne peut pas localement prendre en charge ce financement.* »...

Ce courrier, bien que n'offrant pas de solutions immédiates, nous donne néanmoins le sentiment d'avoir été entendus.

Avec les progrès des technologies, la reconnaissance vocale deviendra de plus en plus performante et le sous-titrage nécessitera moins de correcteurs en complément du logiciel, d'où une probable baisse des coûts. Mais doit-on attendre encore ?

Ainsi, il serait bon que chaque association contacte le responsable de sa TV régionale pour parvenir enfin à une décision de sous-titrage de toutes les émissions régionales. Ensemble nous avancerons, l'avenir n'est pas encore écrit.

■ Pour l'ALDSM :
Nicole, Rachel, Jean-Claude et Jean-Maurice

Rencontre régionale en Pays de Loire

Les associations des Pays de Loire, SURDI 49 et 72, ARDDS 85 et 44, Gpascompris de la Mayenne, sont heureuses de partager un événement qui les a rassemblées : le samedi 3 septembre 2016, la sortie régionale au Parc des Ardoisières de Trélazé regroupait plus d'une soixantaine de personnes, dont une vingtaine venues de Vendée.

Cette journée a été remarquable car, pour une fois, nous avons vécu un important rassemblement (66 personnes), sans connaître aucune fatigue :

- nos hôtes ont été attentifs à notre spécificité de malentendants et nous avons pu installer deux boucles d'induction magnétique, l'une sur l'espace plein air, l'autre dans le musée (Vifs remerciements à Hubert).
- l'espace pique-nique nous était réservé et nous avons déjeuné par petits groupes dispersés, sans gêne aucune.

Pour beaucoup, ça a été une bouffée d'air : quand on retrouve une normalité, que ça fait du bien !

Ainsi, nous avons fait l'expérience d'une belle accessibilité prouvant qu'en la développant nous maintenons notre vie sociale et culturelle. Voici le récit que Colette (ARDDS 85) a fait de cette visite :

Dès notre arrivée, un ancien ardoisier nous a présenté le site : entre 1406, date de l'ouverture de la première carrière à ciel ouvert, et 2014, date de la fin d'exploitation, 26 mines et 350 km de galeries ont été creusées ; jusqu'à 4300 ouvriers y ont travaillé – surtout des Bretons. Après avoir mis ses guêtres et chaussé de gros sabots de bois pesant chacun plus d'un kilogramme, le fendeur a reproduit devant nous les gestes qui permettent d'obtenir, à partir d'un bloc de schiste de plusieurs tonnes, de fines ardoises d'environ 3 millimètres d'épaisseur, utilisant tour à tour une scie à querner, un bouc (ou coin), une masse, des ciseaux graissés, un maillet, une machine ressemblant à un massicot...

Fendeur n'était pas un métier que l'on apprenait dans une école : un maître-ardoisier formait son apprenti, âgé de 12-13 ans, pendant cinq années, le temps de l'initier à tous les aspects du métier : débitage, quernage



L'étape cruciale : la fente à l'ancienne

(découpe pour obtenir des « repartons » ou blocs de taille supérieure à la plus grande ardoise), fendage à l'ancienne (séparation des feuillettes de la roche), rondissage ou taille selon 17 modèles différents ! Il fallait aussi lui apprendre à « lire la pierre » pour qu'il veille à placer le longrain (la direction selon laquelle la roche a été plissée) dans le sens de la longueur de la future ardoise. Le premier jour de l'apprentissage, une petite fête était organisée. Le jeune garçon arrivait devant la cabane de son maître, qui avait invité ses amis maîtres-ardoisiers. Tous faisaient cercle autour de l'enfant ; il tendait une jambe, le maître la couvrait d'une guêtre jusqu'au genou, le jeune mettait lui-même la seconde guêtre et toutes deux étaient arrosées de vin rouge ! On donnait un surnom à l'apprenti, son « nom de seigneurie ». Par exemple, à cause de sa passion pour les oiseaux, notre guide a été surnommé « Rossignol ».



Pique-nique sur les buttes de schistes ardoisiers et sous les grands chênes

Dans l'après-midi, après le pique-nique toujours très convivial, la visite guidée du musée en deux groupes nous a permis de découvrir les conditions de formation du schiste ardoisier à partir d'argiles océaniques fortement compactées, de visualiser les principaux lieux de gisements dans le monde, d'imaginer le dur et dangereux travail dans les mines souterraines, d'admirer de magnifiques chefs-d'œuvre en ardoises...

La journée s'est terminée par un goûter gourmand autour d'une table bien garnie. Nous remercions chaleureusement les membres de SURDI 49 qui nous ont accueillis dans d'excellentes conditions. Les boucles à induction magnétique ont toujours bien fonctionné, à l'intérieur comme à l'extérieur, permettant de suivre sans effort toutes les explications.

■ Colette (texte), Alain (photos)

Accompagnement et suivi des adhérents

Au cours de ces dernières années le travail des bénévoles de nos associations est devenu de plus en plus complexe et on est passé d'une simple écoute à un véritable travail d'accompagnement et de suivi de nos adhérents. Les situations sont extrêmement variées, bien souvent compliquées et demandent un haut niveau d'expertise.

L'accompagnement des devenus sourds et malentendants tient à la diversité, la spécificité des publics accueillis : - de 60 ans, + de 60 ans, salarié, sans emploi, retraité (avec des distinctions de niveau social en fonction du montant de la retraite), bénéficiaire des minima sociaux (AAH, RSA).

Le niveau culturel et la catégorie sociale vont influencer l'autonomie des personnes dans leur parcours de soin. Pour la majorité des devenus sourds et malentendants accompagnés par nos services, la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent ne leur permet pas d'assumer seul les démarches de recherches de financement, voire d'appareillage chez l'audioprothésiste.

De plus en plus de personnes nous sont orientées par les différents services sociaux (CMS, CCAS) et sont déjà accompagnées pour d'autres problématiques (difficultés d'insertion professionnelle, précarité économique...).

Nous faisons le constat d'une demande spécifique par type de public accueilli :

- **Public qui recherche des informations** sur l'appareillage (intérêt?), les conditions de financements. Ce sont des personnes qui commencent à sortir du déni de leurs difficultés, le plus souvent influencées par leurs proches. Ceux-là ont juste besoin d'information sur les démarches à effectuer.
- **Public orienté par les services sociaux**, qui deviendront des partenaires de l'accompagnement dans le parcours de soin du DSME. Il s'agit vraiment d'un accompagnement social dans le parcours de soin qui nécessite un temps d'accompagnement dans les services autonomie de la CPAM, chez l'audioprothésiste pour au moins les deux premiers rendez-vous. Ce public a besoin d'être rassuré, soutenu dans sa décision d'appareillage pour éviter l'échec.
- **Les personnes âgées vivant à leur domicile**, rencontrant très souvent de multiples pathologies - souvent invalidantes - qui correspondent au type de publics cités précédemment.

Dans la Manche, l'association a mis en place une fiche de liaison personnalisée pour chaque personne accueillie, pour permettre le relais avec les bénévoles accueillant dans les différents lieux de permanence (trois sur le département de la Manche) mais cela est loin d'être suffisant.

Dans l'Hérault, on note dans un cahier de liaison les observations des référents de permanence et les coordonnées de chaque personne accueillie.

Comment accompagner un adhérent sans se substituer à lui ?

Un accompagnement démarre toujours par un entretien individuel assez long, dans un lieu calme. Ce temps d'écoute empathique va permettre au malentendant d'exprimer ses difficultés, sa souffrance, de verbaliser ses attentes et ses besoins. Le bénévole peut alors donner quelques pistes que l'adhérent pourra explorer. Si besoin, on fixera un deuxième rendez-vous. Lors de cette deuxième rencontre, le malentendant apportera des éléments de recherche qui vont permettre l'avancée du dossier. Pour l'achat d'un appareil auditif on pourra lui donner le conseil de demander plusieurs devis, de consulter le site de la CPAM : www.ameli.fr, de se renseigner auprès de sa mutuelle du taux de remboursement, de télécharger un dossier MDPH, de se renseigner auprès de la médecine du travail, etc.



La formation des bénévoles est indispensable

Il est très important que la personne ait des pistes claires, qu'on prendra soin de lui mettre par écrit, pour être sûr que le message soit bien compris. Le bénévole remplit alors la fiche individuelle ou le cahier de liaison de la permanence avec le nom et les coordonnées de la personne, la date de la rencontre et l'objet de sa venue ainsi que les conseils donnés. Ainsi, si le malentendant revient, un autre bénévole peut prendre la relève si besoin. Il est très important de montrer à nos adhérents que nous travaillons en équipe.

La bonne maîtrise des dossiers et du fonctionnement des administrations est un préalable qui va accroître l'efficacité de notre action. Pour améliorer l'expertise des bénévoles, l'association peut organiser des formations internes, inviter des représentants des administrations. Il y a également la possibilité de devenir partenaire. La CPAM dispose d'un **Service aux partenaires** qui permet aux associations d'avoir un contact direct avec les techniciens de ce service par téléphone ou par mail afin de connaître l'avancée d'un dossier ou pour avoir des réponses précises. En tant que partenaire de la CPAM on a accès à un site professionnel qui donne les derniers textes et qui comporte tous les documents à télécharger, soit directement sur le site, soit via un lien vers le site général « www.ameli.fr ». On peut également demander à la MDPH de former les bénévoles de l'association, car là encore, un dossier bien rempli et complet sera traité dans un délai bien plus court que s'il manque des pièces.

La deuxième raison qui fait que les malentendants se tournent vers une association, c'est quand ils sont en détresse psychologique. Ils peuvent avoir des difficultés sur leur lieu de travail pour rendre leur poste accessible ou avoir des difficultés au sein de leur famille pour faire comprendre les besoins spécifiques liés à la malentendance. Des échanges avec d'autres personnes malentendantes vont souvent permettre au malentendant de sortir de son isolement. La mise en place de groupes de parole ou de rencontres/débat va favoriser l'expression individuelle ; avec un rôle essentiel pour l'animateur du groupe de parole de susciter l'expression de chacun, d'interdire le jugement. Se rendre compte que ce que l'on pensait être le seul à vivre/subir est partagé par d'autres personnes, peut rassurer. C'est bien la notion de pair-émulation que l'on aborde en groupe de parole. Considérer son handicap comme une compétence par l'expérience que l'on en retire, les solutions que chacun va puiser dans ses propres ressources et qui peuvent souvent apporter un autre regard sur ses propres difficultés, notamment pour les personnes primo appareillées, ou tardivement appareillées pour lesquelles la phase d'appareillage est souvent douloureuse, déconcertante.

La participation à des activités communes ou des sorties va également créer des liens. Les bénévoles actifs d'une association ont un rôle très important pour cette catégorie de personnes.

Les malentendants se tournent vers une association, quand ils sont en détresse psychologique

Leur première tâche va être de mettre le nouvel adhérent à l'aise et de chercher à connaître ses intérêts afin de l'orienter vers une activité ou un groupe de parole. Certaines personnes mettent parfois des mois, voire des années avant de s'ouvrir, aussi la patience et la discrétion sont indispensables pour les accompagner. Certains bénévoles pensent bien faire en racontant leur expérience, mais il ne faut pas oublier que ce qui fait avancer le malentendant mal dans sa peau, c'est de verbaliser son expérience puis de confronter son vécu avec celui des autres.

La formation des bénévoles écoutants est indispensable, pour éviter certaines dérives comportementales qui pourraient provoquer le repli sur soi de la personne accueillie. Il est essentiel de mettre en place des conditions d'écoute rassurantes, empathiques. Le premier rendez-vous sera déterminant pour la personne accueillie et la personne accueillante. En effet, la formation à l'accueil des DSME, nécessite de ne pas anticiper les demandes, les besoins. Pour ce premier rendez-vous, l'attente du DSME est peut-être juste d'entendre des mots posés sur ses sensations, ses désagréments, ses souffrances, ses difficultés de communication au sein de sa famille et des conséquences sur l'estime de soi.

Savoir que la personne DSME n'est pas seule et que des solutions existent. D'autant que l'arsenal législatif, financier (légal/extra légal) permet dans la grande majorité des cas de trouver une solution au financement de l'appareillage, avec des durées d'instruction qui varient en fonction des structures sollicitées (MDPH/MDA très long, CPAM deux Commissions/mois très court, Agephip relativement rapide).

À Surdi 34, on organise des formations internes pour les bénévoles actifs pour les sensibiliser à l'accueil du public. On aborde l'écoute empathique et on fait des jeux de rôles pour apprendre des techniques de communication efficaces.

Devant l'ampleur de la tâche, nous nous inquiétons de l'absence de professionnalisation de l'accompagnement social dans leur parcours de soin des DSME face à la complexité des dispositifs, qui réclament de plus en plus de compétences d'expertise, d'évaluation, de diagnostic, de travail en réseau avec les professionnels du 1^{er} degré (sanitaire, médico-social, insertion, etc.)

■ Aisa Cleyet-Marel et Nicolas Hervé

Après le Cantal et l'Aveyron, le Puy-de-Dôme crée une section ARDDS

Une histoire de rencontres... Cette histoire commence en 2006. Madeleine découvre et suit, de 2006 à 2012, tous les stages de lecture labiale de Dijon à Strasbourg. Sabine à son tour participe aux stages, de 2013 à 2016, de Dax à Bordeaux.

La rencontre avec les bénévoles de l'ARDDS, les orthophonistes et tous les stagiaires malentendants, est une expérience inoubliable.

L'une et l'autre, nous revenons de chaque stage avec le moral au beau fixe et une confiance retrouvée, prêtes à affronter la rentrée. Entre-temps, nous nous sommes rencontrées grâce à notre employeur afin de résoudre un problème de téléphone. Un peu plus tard, nous partageons l'idée de créer une section ARDDS...

Autre rencontre en juin 2015. Lors du congrès du Bucodes SurdiFrance organisé par l'ARDDS 15 à Aurillac, nous sommes accueillies chaleureusement par Danielle Arpaillanges, Alain Firmignac et leur équipe. Ils sont prêts à nous accompagner dans la création d'une section dans le Puy-de-Dôme. Nous prenons des notes... Grâce à leurs conseils et encouragements, le projet paraît réalisable.

En 2016, l'heure de la retraite sonne pour Madeleine, Sabine est toujours en activité. Nous sommes prêtes et motivées pour aller à la rencontre des malentendants qui, comme nous jadis, sont souvent isolés, démunis pour affronter le parcours du malentendant-devenu sourd.

Le conseil d'administration de l'ARDDS du 5 novembre nous donne l'occasion de rencontrer les responsables de section et les administrateurs qui valident notre projet.

Notre motivation est d'apporter ce que nous avons reçu, de favoriser les rencontres entre malentendants et de permettre à tous de mieux vivre avec une perte d'audition.

■ Sabine M. et Madeleine CB.

Contact ARDDS 63. :

7, place de Regensburg - 63000 Clermont-Ferrand

10

11

La Normandie élargit sa représentation

L'Association des Malentendants et Devenus Sourds de l'Orne (AMDS) a été créée en juillet 2015 par des personnes déficientes auditives de l'Orne, à partir d'un constat établi durant la journée de l'audition au centre hospitalier d'Argentan (61).



La déficience auditive est méconnue de tous ; elle touche pourtant un nombre de plus en plus important de personnes.

Sébastien Cordier en est le président (devenu sourd) et Benoît Ruban (sourde profond implanté) secrétaire-trésorier.

Le Docteur Abdellaoui, médecin du service orl du centre hospitalier d'Argentan a accepté de parrainer l'association.

Elle a pour principal objectif de rassembler les personnes déficientes auditives du département de l'Orne.

Nous espérons avoir bientôt des délégués dans d'autres villes du département de l'Orne (Alençon - Flers - Mortagne-au-Perche - L'Aigle - Briouze - Domfront- La Ferté-Macé - Sées)

L'association va rejoindre le Bucodes-SurdiFrance en 2017 à son assemblée générale après l'association de la Manche et celle de la Seine-Maritime.

Depuis sa création, l'association a déjà un beau bilan d'activités :

- membre du Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA)
- membre du CISS collectif inter associatif sur la santé Normandie
- organisation de la Journée Nationale de l'Audition (JNA) en présence de professionnels (audioprothésistes, ORL, etc.) dans le hall de l'hôpital de la ville d'Argentan.
- présence lors du forum des associations organisé par la Ville d'Argentan début septembre.
- Projet d'action auprès des institutions locales pour les inciter à faciliter l'accessibilité des malentendants dans les lieux publics.

L'AMDS de l'Orne démarre petit à petit, il ne faut pas oublier que nous sommes en milieu rural et pour communiquer avec les malentendants il faudra du temps. Nous gardons espoir, nous vous tiendrons informés de son développement et de ses activités.

■ Le bureau de l'AMDS Orne

Que sont les **Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** ?

*M^{me} Brigitte Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité, a bien voulu répondre aux questions de Dominique Dufournet pour **6 millions de malentendants**.*

Avant toute chose et pour la bonne compréhension de nos lecteurs pouvez-vous définir ce qu'est un établissement recevant du public (ERP) ?

Un ERP est un établissement qui reçoit, qui accueille du public, c'est-à-dire toute personne qui n'est pas salariée de la structure et qui vient pour bénéficier de la prestation (payante ou non) proposée par l'établissement. Les ERP sont répartis en cinq catégories, selon la capacité d'accueil. La 5^e catégorie est la plus petite, l'ERP peut tout de même accueillir jusqu'à 200 personnes simultanément.

10 ans après la loi de 2005, la France n'était pas accessible. Comment expliquer ces retards ?

10 ans après la loi de 2005, l'échéance ne pouvait, à l'évidence, être respectée : la majorité des Établissements Recevant du Public (ERP) n'étaient pas accessibles. Il a donc fallu créer un dispositif, à la fois pour consolider la loi de 2005, et relancer la dynamique en incitant très concrètement les gestionnaires à entrer dans celle-ci : c'est ainsi qu'a été créé l'**Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**, véritable outil de stratégie patrimoniale qui a donné un second souffle au volet accessibilité de la « **loi handicap** » du 11 février 2005, et du temps au temps en échange d'une réelle évolution du cadre bâti. C'est un dispositif encadré, suivi et contrôlé, assorti d'un dispositif de sanctions destiné à mettre en place une accessibilité programmée et raisonnée.

Il matérialise l'engagement du propriétaire ou du gestionnaire d'un ERP ou d'un système de transports à réaliser les travaux ou actions d'accessibilité en garantissant leur programmation tant technique que financière. Les Ad'AP permettent de tenir compte de la réalité technique et économique des ERP et systèmes de transports. Cet outil a vu le jour après une riche concertation avec les associations de personnes handicapées⁽¹⁾, les professionnels, les responsables d'ERP, de systèmes de transports et les collectivités locales et leurs associations. L'objectif, c'est bien sûr l'accessibilité mais des dérogations, en réalité peu nombreuses, sont possibles : les impossibilités techniques avérées, la préservation du patrimoine architectural, la disproportion manifeste.

De la concertation de l'automne 2013 aux ordonnances, pouvez-vous nous expliquer le processus de mise en place des Ad'AP ?

Le processus de concertation a pris fin en février 2014 et l'année 2014 a été consacrée à la rédaction de tous les textes – législatifs, décrets et arrêtés - impératifs au lancement du dispositif. Le lancement des Ad'AP a pu être réalisé dès le 1^{er} janvier 2015.

De grandes campagnes de communication ont été organisées avec les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA), les Directions Départementales des Territoires (DDT), les communes, les experts techniques (Bureaux d'étude, architecte, bureaux de contrôle...), tous les principaux syndicats professionnels (UMIH, Perifem, CdCF, Synhorcat, les professions libérales) et ceux plus petits qui nous ont sollicités au cas par cas : la fédération du cheval, la FNSEA, les kinésithérapeutes, les dentistes, etc...

Description du mécanisme des Ad'AP : les obligations des ERP ?

Un ERP qui n'est pas accessible doit déposer un agenda d'accessibilité programmée, c'est-à-dire un engagement à réaliser les travaux et/ou aménagements nécessaires à la mise en conformité de l'établissement, dans un délai contraint. En échange de quoi le risque pénal est levé.

Est-ce que tous les ERP disposent du même délai pour devenir accessible ?

La durée légale maximale est de trois ans. Cependant les ERP de catégorie 1 à 4 peuvent demander 1 période supplémentaire (jusqu'à trois ans, portant donc la durée maximale à six ans) lorsque les travaux ou la complexité du patrimoine le justifie. Pour les patrimoines particulièrement complexes, comme ceux par exemple comportant plus de cinquante bâtiments, ou bien un patrimoine réparti sur plus de trente communes, ou encore plus de vingt-cinq bâtiments répartis sur plus de quarante communes, la loi prévoit qu'il peut être accordé jusqu'à deux périodes supplémentaires, ce qui peut porter la durée maximale jusqu'à neuf ans.

... Sur cette question des délais accordés, les dépôts d'Ad'AP enregistrés à ce jour permettent d'énoncer que 60 % des Ad'AP portent sur une seule période limitée à trois ans (1 à 3 ans) et 20 % portent sur au moins deux périodes. Les 20 % restants sont des Ad'AP simplifiés qui font office d'attestation d'accessibilité. Ce qui veut dire que 80 % des ERP sous Ad'AP seront accessibles en moins de trois ans et certains le sont déjà (35 000).

Quelles mesures ont été prises pour accompagner la mise en place des Ad'AP?

Une campagne de communication méthodologique et pédagogique évoquée plus haut, auquel il faut rajouter une grosse activité en matière de publication de guides, de tutoriels et d'outils pour remplir les formulaires, et la création d'une rubrique dédiée aux Ad'AP sur le site du ministère.

Où en est-on aujourd'hui?

Les résultats sont très encourageants : nous approchons du million d'ERP accessibles ou dans le dispositif, 944 000 pour être très exacte. 385 000 sont déjà accessibles, dont 35 000 après Ad'AP.

593 000 ERP dans le dispositif et 385 000 ERP accessibles, c'est déjà un très beau résultat comparé aux 50 000 ERP accessibles en 2013. Mais il nous reste encore à mobiliser, plus particulièrement les gestionnaires des petits établissements, les ERP de 5^e catégorie, nos commerçants de proximité et nos professions libérales dont, pour certains, nous n'avons pas de nouvelles.

Et ils représentent un volume dont on ne connaît pas aujourd'hui l'exacte mesure, contrairement aux ERP du 1^{er} groupe qui font l'objet d'un recensement par les SDIS.

Aujourd'hui, il est essentiel pour ceux qui n'ont pas encore pu réaliser la mise en accessibilité de leur patrimoine, de s'inscrire dans une dynamique qui, s'appuyant sur les objectifs de 2005 réaffirmés en 2014, vise à rendre à moyen terme notre société totalement accessible.

Que se passe-t-il pour les ERP n'ayant pas déposé un dossier Ad'AP?

Nous les invitons à se signaler et à déposer un Ad'AP. En effet le temps de la mise en œuvre des sanctions (décrets parus en mai 2016) approche.

Après le temps indispensable de l'incitation et de la pédagogie, vient en complément celui du volet répressif pour les récalcitrants.

En parlant de récalcitrants, je ne fais aucune distinction entre la non-transmission de documents et la mauvaise foi de la part du maître d'ouvrage : s'il y a plusieurs moyens de se soustraire à ses obligations légales et morales, il n'y a malheureusement qu'une seule conséquence à ces manquements, celle de rendre la vie de nombre de nos concitoyens plus difficile et plus âpre.

D'ailleurs, la sanction ne dédouanera pas de l'obligation de réaliser son Ad'AP.

Nous approchons du million d'ERP accessibles ou dans le dispositif, 385 000 sont déjà accessibles, dont 35 000 après Ad'AP

Attention cependant aux sociétés qui pratiquent un démarchage commercial agressif et parfois mensonger. L'État ne démarche jamais ainsi les individuels et ne demande jamais d'argent au téléphone.

Le 8 décembre 2014 est publié aussi par voie d'ordonnance, l'Arrêté Accessibilité.

De quoi s'agit-il? Pourquoi cet arrêté accessibilité?

L'arrêté du 8 décembre fait partie des textes issus de la concertation et donc de l'ordonnance. Cette ordonnance acte le dispositif Ad'AP et la traduction dans la réglementation des ajustements normatifs consensuels de la concertation.

Cet arrêté définit les prescriptions réglementaires spécifiques pour le cadre bâti existant. Elles étaient impératives pour le dispositif Ad'AP qui ne concerne que le bâti existant puisque le neuf est accessible dès la construction.

Pour les personnes malentendantes plusieurs aspects sont couverts par cet arrêté, pourriez-vous nous les décrire?

Les appareils d'interphonie dans un ERP (parking, entrée) doivent, au moment de leur installation et de leur renouvellement, comporter une BIM⁽²⁾ ainsi qu'un retour visuel des informations principales fournies oralement.

La signalétique doit être lisible, visible et facilement compréhensible.

Tout signal lié au fonctionnement d'un dispositif d'accès est sonore et visuel.

Les accueils des ERP de service public⁽³⁾ et des ERP de 1^{er} et 2^e catégorie doivent être équipés d'une BIM.



Une réunion non accessible

Les postes d'accueil disposent d'une qualité d'éclairage particulière.

En cas de communication sonorisée avec le personnel : BIM

Dans les ERP de catégorie 1 et 2 comportant plus de 3 salles de réunions sonorisées accueillant chacune plus de cinquante personnes, mise à disposition d'une BIM portable.

En cas de multiples points d'affichage instantané, toute information sonore est doublée d'une information visuelle sur ce support.

Dans les lieux publics collectifs, le sous-titrage en français est activé sur les TV, si la fonction est disponible. Dans les lieux publics privatifs (ex : chambres d'hôtel), des notices indiquent comment activer le sous-titrage.

■ **Propos de Madame Thorin**

Déléguée ministérielle à l'accessibilité, recueillis par Dominique Dufournet

⁽¹⁾ Note de la rédaction : le BucodesSurdiFrance n'a pas été invité à cette concertation où les personnes sourdes et malentendantes étaient représentées par l'Unisda

⁽²⁾ Note de la rédaction : Boucle à Induction Magnétique : rappel : il s'agit d'un système dont peuvent bénéficier les personnes appareillées ou implantées dont l'appareil (ou implant) est équipé de la position T (ou MT) installée gratuitement par l'audioprothésiste. Elle permet de distinguer les informations utiles du bruit ambiant. La Direction Ministérielle à l'Accessibilité a publié fin 2015 une brochure très utile sur ce sujet « la BIM en questions ». ce document est téléchargeable sur le site du BucodesSurdiFrance : <http://surdifrance.org/actualites/actualites-sur-l-accessibilite/296-la-bim-en-question>

⁽³⁾ Une mission de service public, c'est une mission dont l'activité est d'intérêt général, avec en général un mode d'organisation consistant, de façon directe ou indirecte, à faire prendre en charge ces activités d'intérêt général par des personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics) mais parfois également par des personnes privées sous le contrôle d'une personne publique.

Loi 2005, Ad'AP, constats sur le terrain à propos des ascenseurs

À ce jour, dans tous les ascenseurs anciens mis aux normes d'accessibilité : pour le handicap auditif, nous avons pu constater qu'il y a bien la boucle magnétique mais pas le voyant de prise en compte de l'appel d'urgence. C'est pourtant obligatoire depuis 2007 (arrêté du 21 Mars 2007) et bien repris dans l'Ad'AP.

Hélas, c'est aussi la même chose dans les ascenseurs neufs : ni boucle, ni voyant à une ou deux exceptions près.

Lorsqu'en commission d'accessibilité, nous signalons cette non-conformité, on nous répond : *l'installation a été effectuée par une entreprise qui connaît la législation et la réception des travaux a été faite.* Une fois, pour un ascenseur neuf, c'est même allé beaucoup plus loin : *ce que vous demandez ; c'est du confort, ce n'est pas une obligation* avec refus de prendre en compte les textes que nous avons imprimés. Par la suite, nous avons demandé et obtenu un rendez-vous, les échanges étaient plus sereins. La non-conformité a été reconnue mais la réception des travaux était faite !

Le handicap auditif est vraiment le parent pauvre de l'accessibilité et la législation en vigueur n'est quasiment jamais appliquée en raison du manque de formation des maîtres d'œuvre !

■ **Anne-Marie Desmottes**
Surdi 50



Ad'AP au pays de Lorient : des avancées... des résistances

Membre de plusieurs commissions d'accessibilité sur Lorient et sa région, ainsi que de la SCDA, sous-commission départementale d'accessibilité (pour les arrondissements de Lorient et Pontivy) en charge des permis de construire et autorisations de travaux pour les ERP (Établissements Recevant du Public), j'observe depuis plusieurs années une certaine volonté de respecter l'obligation d'accessibilité pour tous.

La mise en place des Ad'AP a accéléré ce mouvement. C'est ainsi que sur le Morbihan la SCDA a étudié mille dossiers de plus en 2016 par rapport à l'année 2015. Cependant on rencontre encore des résistances, des oublis, en particulier au niveau du handicap auditif.

Formations des personnes chargées d'accueil

Consciente de la nécessité d'une réelle politique d'accessibilité, Lorient Agglomération, qui rassemble vingt-six communes, a mis en place la Commission Intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées. Elle en a confié l'animation à une cellule accessibilité dont la responsable est employée à plein-temps.

Dès 2013 elle a élaboré, avec les associations, un plan de formation des personnels en contact avec le public proposé à toutes les mairies de l'agglomération. Ce sont près de 300 personnes qui ont ainsi été formées par une équipe composée de personnes en situation de handicap ou parents de personne handicapée (handicap intellectuel).

Les stagiaires sont unanimes à louer la qualité de ces formations. Voici deux réflexions tirées du bilan.

- La qualité du contenu : c'est une formation très vivante permettant également des remises en question
- Qualité des intervenants : de par leur situation en tant que personne handicapée, leur naturel et leur talent à communiquer. Formation extrêmement positive, réussie à tout point de vue.

La promotion se fait de bouche-à-oreille et d'autres demandes arrivent ! La forme fait également école : la ville de Vannes a commencé en 2016 le cycle de formations de ses agents, obligatoire depuis les Ad'AP.

Deux sites équipés pour les déficients auditifs

Parmi les attractions touristiques du pays de Lorient, la Cité de la Voile Éric Tabarly est sans doute la plus visitée. Le sous-marin Flore, situé tout à côté, est aussi très demandé. Ces deux sites sont maintenant équipés pour recevoir des personnes atteintes de surdité.

À la Cité de la Voile, où l'on découvre tout ce qu'il faut savoir sur la course au large, l'accessibilité est présente dès l'accueil : un système d'écoute de guichet est bien visible et le personnel formé à s'en servir (il a suivi une des sessions de formation).



Pour en bénéficier il suffit de dire qu'on est malentendant, en outre il est proposé un livret où sont rassemblés les témoignages audio de navigateurs diffusés par les « douches sonores ». Les vidéos sont toutes sous-titrées. Quant aux autres postes, il suffit de lire. Un seul bémol : la boucle d'induction magnétique de l'auditorium ne donne pas satisfaction. Mais une étude est en cours pour trouver une solution et régler la difficulté.



Au sous-marin Flore, l'accueil n'est pas encore équipé. Mais une des hôtesses a quelques notions de langue des signes et surtout les animateurs ont mis au point une tablette tactile où on peut lire, ou suivre en langue des signes, ce qui est dit dans le sous-marin lui-même. Des audioguides sont disponibles, mais sans possibilité de réception par induction magnétique : il y a des problèmes techniques inexplicables.

Avant de pénétrer dans le sous-marin, on passe dans la partie musée où l'on peut lire les explications. Puis on atteint une salle où sont projetés des films. Il y a peu de paroles, mais ce n'est pas sous-titré, sous les textes en anglais. Là encore les freins sont techniques. Pour les visites guidées il est prévu des systèmes d'écoute adaptés.

Des insuffisances et des résistances

Rendus obligatoires, sous certaines conditions, par l'arrêté du 8 décembre 2014, les équipements en boucle d'induction magnétique et autres systèmes d'écoute, se multiplient. Mais trop souvent le matériel n'est pas branché, est mal réglé, s'il n'est pas dans sa boîte dans un placard !

La raison principale est le manque de formation des personnels chargés de les mettre en route ou de les régler. Citons en particulier les techniciens chargés des réglages de la sonorisation : il n'est pas rare d'en rencontrer qui ne connaissent pas le terme boucle magnétique ! Quant à leur fonctionnement...

C'est là que les responsables, notamment les municipalités, ont un rôle incitateur important et les commissions communales d'accessibilité en sont un outil essentiel.

C'est en y participant que j'ai pu apprécier la volonté affichée de telle mairie de faciliter la vie aux personnes

en situation de handicap, quel que soit son handicap. D'autres hélas utilisent au maximum les délais permis par les Ad'AP pour retarder les travaux.

Et il faut parfois insister pour que les besoins des déficients auditifs soient pris en compte. Bien sûr ces équipements ont un coût, mais ne faut-il pas équilibrer les choix ?

Pour conclure

La mise en place des Ad'AP, avec leur caractère plus contraignant que la loi de 2005, a provoqué un réel mouvement dans la mise en accessibilité des ERP. Mais il nous faudra rester vigilant pour surveiller la bonne application de la loi, le bon fonctionnement des équipements et œuvrer pour faire combler les oublis (comme la transcription simultanée) et inscrire en clair les normes dans la réglementation.

■ Jeanne Guigo

Accessibilité, vous avez dit accessibilité ?

En 2008, un collègue de Rétina France, avec qui j'avais de nombreux échanges associatifs proposait à la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) la candidature de Surdi 84 pour représenter les déficients auditifs ; l'association de sourds gestuels qui avait été désignée ayant jeté l'éponge rapidement...

La candidature de Surdi 84 ayant été acceptée en préfecture, je me plongeais dans les textes bruts de la législation pour m'informer ; par téléphone j'avais appris que je m'engageais une matinée par semaine plus les visites d'ouverture hebdomadaire dans tout le département.

Première séance : un plan au milieu de la table, des transparents pour vérifier les girations et passages de portes, tout le monde parle en même temps... *chouette qu'est ce que je dois faire ?*

Personne ne s'est donné la peine d'expliquer le fonctionnement de la sous-commission, la lisibilité du plan, les questions, le vote... (ni même un tour de table de présentation). Quelques années plus tard le stagiaire a eu plus d'explications que moi, ce que je me suis empressée de faire remarquer, à la grande surprise de tous ! C'est bien connu en association nous sommes tous experts, compétents et performants illico presto ! Heureusement on me donna quand même à lire un document de référence plus digeste (l'annexe 8).

La boucle d'induction magnétique fut enfin posée au bout de... quatre ans ? Victoire !

Rapidement devant l'afflux des dossiers, nous sommes passés à deux matinées par semaine toute l'année ; je dois saluer les instructeurs de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) au top des compétences en matière législative,

leur volonté à intégrer les problématiques de tous les handicaps et leur capacité à raisonner en se mettant à leur place.

Curieusement fin 2015... le rythme s'est ralenti pour deux séances par mois, plus question de voir tous les dossiers en entier, la charge de présentation du dossier étant aux instructeurs communaux, transfert de compétences (ou... pas !).

On peut voir des établissements qui déposent fin 2006 des dossiers d'AD'Ap pour des travaux de 3 000 € voire 1 000 € (un camping) et des municipalités qui engagent 450 000 euros sur 6 ou 9 ans pour mettre tous leurs ERP en conformité.

Siéger dans une commission est difficile, usant, surtout sans accessibilité ; mais l'exemple entre en mémoire, on y croise notamment des élus pour lesquels on peut rappeler que la loi sur l'accessibilité des ERP ne se limite pas au cadre bâti mais c'est aussi l'article 78 pour l'accès à la communication par moyen adapté. Cet article qui devra être appliqué par exemple dans une salle des fêtes ou une salle des mariages... C'est une fois sur... 15, 20 heures... ? mais c'est toujours un point de gagné !

■ Maripaule Peysson Pelloux

Quand ma commune prépare ses Ad'AP

Les interrogations d'une novice lors de sa présence à la Commission Communale d'Accessibilité de sa commune, de l'agglomération grenobloise.

Première surprise : le nombre d'associations représentant les handicapés.

Rapidement je me rends compte que chaque handicap est très spécifique et donc que les besoins sont très divers. Ce qui pose deux questions :

- la nécessité d'une étroite collaboration entre associations d'handicapés pour éclairer les choix,
- la nature de la réponse et surtout du choix des personnels municipaux qui vont participer à cette réponse.

En fait, très souvent, les municipalités font appel à des bureaux d'études spécialisés dans les diagnostics et leurs réponses alors que le problème essentiel est celui de la formation du personnel communal qui accueille le public.

Deuxième surprise : Nous sommes convoqués pour donner notre avis sur le diagnostic réalisé par un bureau d'études. Nous en prenons connaissance grâce à un super power-point et devons donner notre avis dans l'heure suivante puisque le conseil municipal qui doit en discuter se réunit dès la fin de la séance...

À l'évidence les documents lisibles doivent nous être envoyés suffisamment à l'avance pour que nous puissions en discuter dans nos associations. À la remarque d'un participant, la municipalité s'excuse : dorénavant nous aurons les documents quinze jours avant la date de la réunion.

Troisième surprise : L'accent est mis, d'entrée, sur l'effort financier consenti par la commune, puisque le montant total sur neuf ans représente près de trois millions d'euros. Nous sommes au cœur du problème.

Qui doit supporter le coût de l'accessibilité de tous à l'ensemble des services auxquels il a droit? Ceci au moment où l'État impose une austérité d'autant plus difficile à supporter que les communes sont plus ou moins riches suivant leur composition sociale... les dépenses liées à l'accessibilité apparaissent d'autant plus lourdes.

Il est vrai que la mise en accessibilité coûte cher ; mais la loi donnant les mêmes droits à tous, porteurs ou non d'un handicap, date de 2005. Des communes ont réalisé ces obligations dès 2005. Ce n'est pas le cas de ma commune qui doit faire face, aujourd'hui, à ses insuffisances durant ces 10 ans.

Il faut également noter que les Ad'AP se focalisent sur le bâti. Or la loi de 2005 est bien autre chose : la formation est un élément essentiel et la formation des personnels communaux dans leurs rapports avec les porteurs de handicaps me paraît, dans ma commune, tout à fait essentielle.

Le sens de notre présence dans ces commissions d'accessibilité, dans l'esprit et le cadre de la loi de février 2005 :

- Signaler à nos maires les besoins des devenus sourds, faire prendre en compte une double réponse, technique : la boucle d'induction magnétique, et humaine : la formation de tout le personnel communal en situation d'accueil du public.
- Suivre régulièrement leur réalisation.

■ Annie Breyton Ardds 38

Avancement des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) en Isère

Démarches engagées par des propriétaires ou exploitants d'ERP depuis septembre 2015

535 Ad'AP « patrimoniaux » ont été déposés, représentant au total près de 6 650 bâtiments.

- 245 concernant des patrimoines de communes ou EPCI*
- 471 ont été acceptés, 37 refusés, 27 sont en cours d'instruction avant présentation à la sous-commission départementale d'accessibilité

Sur 3 168 demandes d'autorisation de travaux portant sur un seul bâtiment qui ont également été déposées, avec ou sans demande de dérogation :

- 2 430 ont été acceptées
- 478 ont été refusées

3 148 propriétaires ou exploitants ont déclaré que leur établissement était accessible.

53 propriétaires ont obtenu un accord pour reporter le dépôt de leur Ad'AP d'une durée variant entre 6 mois à trois ans. Ils correspondent au total à 811 bâtiments. Au total, les propriétaires ou exploitants de 13 777 établissements recevant du public ont ainsi mené, en moins d'un an, des démarches pour mettre en accessibilité leur établissement ou attester de sa conformité. Ils représentent environ 55 % du nombre d'ERP isérois qui est estimé à 24 000.

■ Gérard Plassiard, membre permanent de la sous-commission départementale d'accessibilité de l'Isère

*EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Richard Darmon, PDG d'Amplifon France

Le siège d'Amplifon France se situe à Arcueil, au sud de Paris, dans un quartier récent. Amplifon, leader des enseignes d'audioprothèses en France, est également présent dans vingt autres pays. Créée en 1950 à Milan, l'enseigne a ouvert son premier centre en France en 1980. Actuellement Amplifon a 500 centres et corners dans l'hexagone et est coté en bourse.



Aïsa Cleyet-Marel a rencontré fin novembre, au siège, son PDG, Richard Darmon. L'entretien a permis d'avoir une vision plus claire de la ligne politique ainsi que des stratégies commerciales d'Amplifon.

Aïsa a également défendu la cause des malentendants et elle a formulé des propositions concrètes afin d'améliorer l'accès à l'appareillage pour un plus grand nombre. Elle a insisté sur le rôle prépondérant des associations dans l'accompagnement et le suivi des malentendants lors d'un premier appareillage.

ACM : Monsieur Darmon, en quoi l'enseigne Amplifon est-elle différente des autres ?

RD : Pour vous répondre, je vous dirai que nous croyons très fermement à certaines valeurs telles que la relation éthique avec nos clients et notre obsession du résultat prothétique. Cette recherche du meilleur résultat possible pour chacun de nos patients passe par une écoute et une anamnèse approfondie, par l'établissement d'une relation de confiance forte et par la définition d'une stratégie d'appareillage adaptée à chacun.

Cela signifie concrètement la possibilité de choisir l'appareil parmi des centaines possibles et des méthodes de réglage rigoureuses sur les très nombreux paramètres à programmer. Amplifon réunit régulièrement ses salariés pour leur proposer de nouveaux produits mais surtout pour permettre à chacun d'échanger entre collègues sur ses pratiques, ses réussites ou ses échecs. C'est la force de notre réseau.

“ On ne travaille pas de la même façon avec un enfant ou avec une personne âgée ! ”

ACM : Seule une partie des malentendants est appareillée. À votre avis qu'est-ce qui constitue un frein à l'appareillage ?

RD : Je pense que ce frein est de deux ordres : il y a parfois un frein financier, mais surtout une barrière psychologique. En ce qui concerne les difficultés financières, nous arrivons le plus souvent à trouver des solutions, que ce soit au travers d'étalement des paiements – un malentendant peut s'appareiller à partir de 19 € par mois - ou de la recherche des différentes aides existantes.

Par contre quand le frein est dans la tête, il est plus compliqué de trouver des solutions adaptées.

Le partage d'expérience des audioprothésistes chevronnés avec les plus jeunes peut permettre de progresser et d'apporter de bonnes réponses. On ne travaille pas de la même façon avec un enfant ou avec une personne âgée !

L'image négative de l'appareillage persiste et beaucoup de personnes ont encore cette fausse perception des appareils auditifs, gros, inefficaces et inesthétiques, alors que ce sont des produits high-tech et très discrets. Il est difficile de casser cette image, car elle est intimement liée à l'image qu'on a de soi.

... **ACM** : Vous connaissez le Bucodes SurdiFrance et notre revue **6 millions de malentendants**, mais est-ce que vous avez une idée de nos actions sur le terrain, notamment dans l'accompagnement et le suivi des malentendants lors d'un premier appareillage ou d'un renouvellement ?

RD : Je rencontre régulièrement les membres du bureau du Bucodes SurdiFrance, je connais la revue mais on n'a jamais eu l'idée de faire appel aux associations pour aider les malentendants à mieux vivre leur appareillage.

ACM : Vous avez suivi la rédaction et la finalisation de la convention entre la CPAM et les audioprothésistes au cours de ces derniers mois. Qu'en pensez-vous ?

RD : J'applaudis cette initiative, et je félicite l'association de la Manche et Surdi 34 d'avoir abouti. Quant à l'accompagnement de certains patients par les associations, il serait intéressant de l'essayer. La présence d'une personne extérieure permettrait une approche

plus détendue. Nous donnons déjà la parole aux patients car une enquête de satisfaction leur est systématiquement envoyée après un premier appareillage.

ACM : Qu'est-ce qui vous préoccupe actuellement et qu'est-ce qui vous tient à cœur ?

RD : Le niveau de remboursement des appareils auditifs est faible car la CPAM ne rembourse que 120 € par appareil et il y a une disparité importante entre les différents contrats des complémentaires santé. Ce sont des situations qu'il faut améliorer.

Par ailleurs, je souhaiterais que le grand public soit mieux informé des recherches sur le lien qui existe entre la malentendance et la cognition. Il est scientifiquement démontré que 25 dB de perte correspondent à un déclin cognitif accéléré de 7 ans. Il s'agit donc bien d'un enjeu majeur de Santé Publique et des campagnes de sensibilisation par les pouvoirs publics seraient les bienvenues.

■ Aisa Cleyet-Marel

Une deuxième convention !

En 2015, les audioprothésistes de la Manche ont signé une convention avec la CPAM de Caen pour venir en aide aux personnes en difficultés financières (voir 6 millions de malentendants n° 23). L'association ADSM Surdi 50 a ainsi ouvert la voie ! Le 8 décembre 2016, Surdi 34 a également réussi à faire signer une telle convention.

Dans le département de l'Hérault :

Au printemps 2016, l'ADSM a envoyé à Surdi 34 le texte de la convention de la Manche. Les membres du bureau et les administrateurs de Surdi 34 ont rencontré les audioprothésistes avec lesquels ils avaient l'habitude de travailler pour les sensibiliser. Notre premier constat était que la convention n'était pas du tout connue mais que tous ont tout de suite accepté de participer à la réflexion. Toutefois, certains audioprothésistes faisant partie d'une enseigne nationale ou d'un syndicat nous ont dit qu'ils devaient se conformer à la politique nationale et qu'ils ne pouvaient pas prendre de décision sans l'aval de leur hiérarchie.

Au niveau national :

Pour accélérer la démarche, la présidente a alors rencontré les décideurs ; M. Humbert, directeur de la CPAM, M^{me} Champion, sénatrice de l'Essonne, chargée des personnes handicapées, M. Godinho, président de l'UNSAF, M. Alain Afflelou du groupe Afflelou Acousticien, M. Richard Darmon, PDG d'Amplifon France. Tous promettent d'aider Surdi 34. M^{me} Ségolène de Neuville, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, dans son courrier, nous assure également son soutien.

Un groupe de travail d'une dizaine d'audioprothésistes, la direction de la CPAM et Surdi 34 se réunit à plusieurs reprises entre mai et octobre. Le texte initial est discuté, réécrit et un consensus est trouvé fin octobre. Tous les participants ont souligné l'ambiance studieuse et courtoise des réunions de travail qui ont été très efficaces et rapides.

Surdi 34 a réussi à réunir autour d'une table des audioprothésistes indépendants, des franchisés et des salariés d'un grand groupe national ainsi que le représentant de l'UNSAF. La direction de la CPAM a souligné le fait que ce soit les utilisateurs qui réclament une convention entre les professionnels de santé et la CPAM est rarissime.

L'avenir ?

Surdi 34 invite toutes les associations à mettre en place une telle convention. La voie est ouverte et vous devriez aboutir en quelques mois sans trop de difficultés. Toutefois chaque CPAM étant indépendante, elle souhaitera écrire « son » texte. Pour tous les renseignements vous pouvez nous contacter.

■ Aisa Cleyet-Marel

Un guide pratique pour bien s'appareiller en appareils auditifs

Il n'est pas simple de se repérer dans le dédale des démarches à effectuer pour s'équiper en appareils auditifs. Surtout quand c'est la première fois qu'on y est confronté. L'ordonnance en poche, une fois qu'on se sent prêt à passer à l'action, de nombreuses questions restent à défricher afin de faire les bons choix pour améliorer sa communication au quotidien. Ce n'est pas facile!



Pour accompagner chaque étape de ce parcours et bien comprendre les enjeux, le Bucodes SurdiFrance publie un guide pratique de 20 pages, disponible gratuitement auprès des associations du Bucodes SurdiFrance ou téléchargeable en ligne sur le site surdifrance.org. Ce guide pratique propose une information neutre et accessible, consolidée par l'expérience de personnes malentendantes.

Étape par étape, un mode d'emploi pour réussir son appareillage

Le Bucodes SurdiFrance a identifié, il y a plus d'un an, le besoin de mettre à disposition des personnes concernées par une prescription d'appareils auditifs un support écrit qui accompagne et complète leurs démarches.

Un support pour leur permettre de s'informer et de se familiariser avec ce domaine complexe, favoriser le bon déroulement de l'appareillage et la qualité des réglages, connaître toutes les possibilités de financement et de compléments à l'appareillage.

Un projet associatif soutenu par la CNSA, PRO BTP et le CCAH

Pour mener à bien ce projet le Bucodes SurdiFrance s'est d'abord concentré sur la recherche de financeurs. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a rapidement répondu présent pour co-financer le projet. Le Bucodes SurdiFrance a ensuite saisi le Comité National de Coordination et Action Handicap (CCA) qui a été séduit par le projet et a fait le lien avec PRO BTP, Groupe de protection sociale des professionnels du Bâtiment et des Travaux publics, pour prendre en charge la partie non financée par la CNSA. CNSA et PRO BTP financent tous les travaux de mise en page, de graphisme, d'impression à 20 000 exemplaires, ainsi que les premiers frais d'envoi des guides pratiques.

Valorisé par des professionnels

Les contenus ont été entièrement réalisés et relus par des membres bénévoles des associations du Bucodes SurdiFrance qui ont ensuite passé le relais à Anne-Soazig Brochoire pour la relecture technique, à Isabelle Gatzler (Phénomène Graphique) pour l'illustration et la mise en page et à Calligraphy Print pour l'impression des 20 000 exemplaires.



À diffuser le plus largement possible

L'utilité de ce guide repose désormais sur le fait que les personnes concernées en aient connaissance et puissent se le procurer. Il sera disponible en version papier auprès des associations du Bucodes SurdiFrance et téléchargeable gratuitement sur le site surdifrance.org. C'est un format A4, facilement imprimable sur une imprimante personnelle. Il sera également transmis aux réseaux et partenaires du Bucodes SurdiFrance, des outils de communication numérique pour toute personne ou association qui souhaite contribuer à faire connaître ce guide pratique.

■ Solène Nicolas et Dominique Dufournet

La Sécurité sociale s'intéresse enfin au marché de l'audioprothèse

Dans un article du **6 millions de malentendants de juillet 2013** portant sur l'équipement des Français en audioprothèses, nous écrivions :

« Comment connaître les chiffres réels du taux d'appareillage simple ou double, de la durée de vie d'une prothèse avant renouvellement, du pourcentage de prothèses vendues et laissées dans un tiroir ? Il s'agit de questions importantes pour orienter les politiques de santé. Le fait que, pour répondre à ces questions, l'on ait besoin d'Eurotrak, un simple sondage internet produit par les fabricants de prothèses, dont on ne connaît ni la méthodologie, ni les résultats bruts, peut surprendre quand on sait que toutes ces informations dorment dans les ordinateurs de la Sécurité sociale... mais peut-être plus pour longtemps ».

Peut-être plus pour longtemps ; nous étions optimistes, mais cela valait la peine d'attendre. La Sécurité sociale a enfin commencé à exploiter les données de son énorme base SNIIRAM, et elle l'a fait de façon sérieuse, si l'on en juge par sa récente publication : Le marché de l'audioprothèse en 2015, disponible sur le site <http://www.ameli.fr>.

On y apprend par exemple que pour les 71 % de personnes qui ont équipé leurs deux oreilles en 2015, cela représentait en moyenne un investissement d'environ 3000 euros (avant remboursement partiel par la Sécurité sociale et les mutuelles complémentaires), ou encore que pour les personnes entre 20 et 60 ans, les bénéficiaires de la CMU-C ont un taux de recours aux prothèses deux fois supérieur (0,29 % versus 0,15 %) à celui du reste de la population, ce qui montre l'importance du remboursement pour favoriser le recours. Si entre 2006 et 2015 le prix moyen des prothèses a très légèrement baissé, le fait que les ventes ont augmenté de près de 80 % tient principalement à un meilleur recours (46 %), à l'augmentation de la population (8 %) et à son vieillissement (14 %).

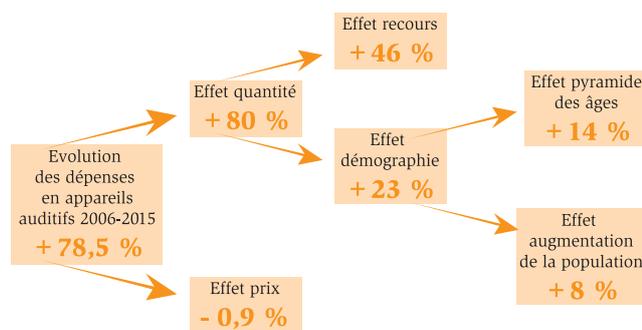


Figure 1 - Décomposition de la croissance des dépenses en appareils auditifs entre 2006 et 2014

Source : Ameli « Le marché de l'audioprothèse en 2015 ». Points de repère n° 47, novembre 2016

Mieux encore, Ameli met en ligne sous forme de fichier Excel les données utilisées dans les graphiques de son rapport. On peut ainsi en déduire, par exemple, que si le délai de renouvellement est, en moyenne, de cinq ans et demi, 8 % des patients renouvellent leur achat avant deux ans et demi, alors qu'ils sont 16 % à attendre de 7,5 à 10 ans pour le faire.

Étant donné l'impact de ces comportements sur les finances de la Sécurité sociale et des Ocam (et donc sur nos cotisations), on aimerait avoir des explications à ces différences. Espérons qu'un prochain travail d'Ameli s'y attachera.

En attendant, l'auteur du rapport a cherché des explications à d'autres disparités, par exemple celles entre départements (le taux de recours est, par exemple, de 2/3 plus élevé à Paris que dans les Ardennes). Il le fait en montrant une corrélation positive avec la densité de points de vente (effet de l'offre probable) ou encore une corrélation avec le niveau d'éducation (mesuré par le taux de diplômés supérieurs au bac chez les 16 ans et plus) : plus la population d'un département est éduquée, plus son recours aux prothèses est élevé, toutes choses égales par ailleurs.

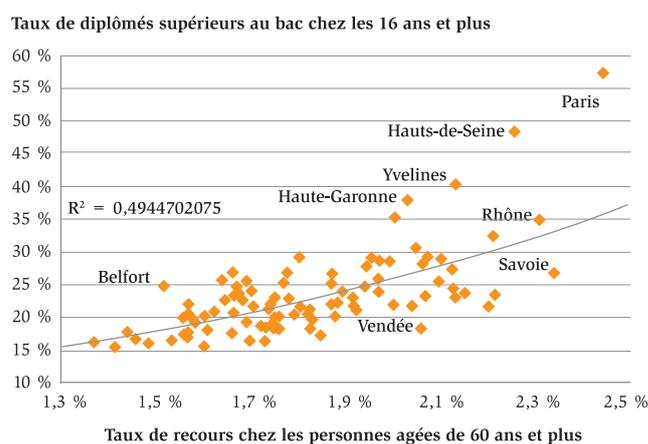


Figure 2 - Taux de recours aux appareils auditifs pour les personnes âgées de 60 ans et plus en 2015 et taux de diplômés supérieur au bac, pour chaque département

Source : Ameli « Le marché de l'audioprothèse en 2015 ». Points de repère n° 47, novembre 2016

Une autre grande qualité de ce travail est de bien expliquer ses hypothèses et ses méthodes de calcul. Je vous invite vivement à en prendre connaissance... en attendant la suite !

■ Richard Darbéra

Déclin cognitif et surdité

En octobre 2015, le professeur Hélène Amieva, neuropsychologue, de l'Université de Bordeaux a publié un article sur le lien qui existe entre la perte d'audition et le déclin cognitif, dans la revue scientifique « The American Geriatric Society ». Ses recherches ont été commentées par de nombreuses médias en France. Devant l'avalanche d'articles parfois contradictoires, la rédaction de 6 millions de malentendants a étudié l'article d'origine pour en connaître le contenu exact.

La perte auditive est la troisième maladie chronique qui touche les adultes âgés ; environ 30 % des personnes de plus de 65 ans ont une perte d'audition et 70 à 90 % des personnes âgées de plus de 85 ans. Les malentendants âgés souffrent souvent de dépression et sont fréquemment socialement isolés. Il est démontré que les personnes âgées malentendantes ont des performances cognitives moins bonnes que les personnes normo-entendantes. D'autre part, on sait que deux tiers des malentendants n'utilisent pas d'aides auditives.

Le professeur Amieva, neuropsychologue, est partie du constat qu'il n'y a que peu d'études sur l'effet de l'utilisation d'aides auditives sur la santé et particulièrement sur le déclin cognitif. Les études existantes comportaient un nombre de patients restreint ou étaient limitées dans le temps. L'équipe du professeur Amieva a suivi 3 670 personnes de plus de 65 ans pendant 25 ans, à travers le programme PAQUID.

Les chercheurs ont visité ces personnes environ tous les deux ans à leur domicile. La première question posée aux gens était de savoir s'ils avaient des difficultés d'audition et selon les réponses on a divisé le groupe initial en trois :

- Personnes sans perte d'auditive
- Personnes ayant des difficultés à communiquer dans le bruit ou dans un groupe
- Personnes ayant une perte auditive importante

Puis on a demandé si les personnes portaient une aide auditive.

À chaque visite, les neuropsychologues ont fait des tests cognitifs (MMSE), ont mesuré la santé mentale. Ils ont enquêté sur l'utilisation de médicaments psychotropes, les contacts sociaux (qualité et quantité). On a bien sûr tenu compte de l'âge, du sexe et du niveau de formation.

Les résultats :

Au départ, sur les 3 670 participants à l'enquête, 137 (4 %) avaient une perte auditive importante, 1 139 (31 %) une perte moyenne et 2 394 (65 %) pas de perte auditive. Les personnes qui disaient avoir une perte auditive sont majoritairement des hommes avec un faible niveau de formation. Ils souffrent davantage de symptômes dépressifs et sont souvent plus dépendants que les personnes normo entendantes.

La perte auditive est souvent associée aux symptômes dépressifs et à l'isolement social. On peut émettre l'hypothèse que la perte auditive provoque un déclin cognitif

Les personnes avec une perte auditive avaient un score plus bas au test cognitif MMSE et le déclin cognitif au cours des 25 ans années de test était plus important, quel que soit leur âge, le sexe ou leur niveau d'études.

En ce qui concerne les aides auditives, sur les 1 276 personnes ayant une perte auditive, 150 portaient un appareil auditif (89 avaient une perte moyenne et 61 une perte sévère).

Au départ, les deux groupes de malentendants avaient un score au test MMSE plus bas que le groupe de contrôle (personnes sans perte auditive). Cette différence s'est accrue au cours du temps.

L'équipe n'a pas trouvé de différence de déclin cognitif notable entre les personnes sans perte auditive et les personnes malentendantes appareillées.

Discussion

Cette étude montre qu'une perte auditive peut accélérer le déclin cognitif. L'étude très longue (25 ans) et un nombre plus important de participants (3 670) que par le passé renforcent cette hypothèse.

Par contre, les statistiques montrent que des malentendants qui portent des aides auditives ont des résultats semblables au groupe de contrôle.

La perte auditive est souvent associée aux symptômes dépressifs et à l'isolement social. On peut émettre l'hypothèse que la perte auditive provoque un déclin cognitif.

Toutefois, en étudiant les contacts sociaux, l'utilisation de médicaments psychotropes, les statistiques ne donnent pas de résultats probants pour des personnes souffrant de perte auditive.



Ce qui peut nous laisser penser qu'il n'y a pas lien direct entre le déclin cognitif et la malentendance mais plutôt que l'isolement social et les symptômes accroissent le déclin cognitif.

Aussi, l'utilisation d'aides auditives peut, au moins partiellement, améliorer les habiletés sociales, accroître les interactions sociales, améliorer l'humeur, permettre la participation aux activités intellectuelles stimulantes et ainsi ralentir le déclin cognitif.

La force de cette étude est la durée exceptionnellement longue du suivi des participants. Le déclin cognitif est un processus très lent, aussi l'impact du port d'aides auditives sur la santé mentale n'aurait pas pu se mesurer dans un laps de temps plus court. Une autre force de cette étude est le nombre de participants très élevé.

Limites de cette étude

Les résultats de cette étude devront être interprétés avec précaution. Cette étude se base sur les déclarations de la personne qui se dit malentendante ou normo-entendante mais les chercheurs n'ont pas utilisé de mesure objective, telle que l'audiométrie. Toutefois, d'autres études ont montré que les personnes savent, en général, assez bien évaluer le niveau de leur perte auditive.

Une autre limite est que la personne qui dit avoir des aides auditives ne les utilise peut-être pas régulièrement. Le traitement de réhabilitation auditive est complexe et ne consiste pas uniquement en une utilisation d'appareils auditifs.

Observations

Le Bucodes SurdiFrance est très reconnaissant envers le professeur Hélène Amieva pour avoir apporté la preuve scientifique que les appareils auditifs aident les personnes malentendantes à rester actives socialement et intellectuellement et qu'ils contribuent à retarder le déclin cognitif.

Source : Amieva H, Ouwrad C, Giulioli, Meillon C, Rullier L et al. Self-Reported Hearing Loss, Hearing Aids, and Cognitive Decline in Elderly Adults : A 25-Year Study. J Am Geriatr Soc 63 : 2099-2104, 2015.

22
23



Don au Bucodes SurdiFrance

(déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus sourds et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner.

En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 99 €).

Nom, prénom:

Adresse:

Ville: Code postal:

Mail: Affectation:

Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :

Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Mes audioprothésistes et moi...

Lorsque j'ai commencé à moins bien entendre, je suis allée consulter un ORL puis un audioprothésiste pour l'appareillage. Celui-ci s'étant révélé vraiment peu sérieux, j'ai, comme beaucoup, renoncé aux aides auditives.

Puis mon problème d'audition s'étant aggravé, je me suis dirigée vers un autre audioprothésiste au hasard. J'ai eu la chance de tomber sur une jeune femme sympathique, très à l'écoute qui me disait cette phrase apaisante : « c'est à moi de m'adapter, pas à vous ». Et là, j'ai eu l'impression de revivre !

Pendant de longues années ensuite, j'ai continué à me faire suivre par Mme T. qui était presque devenue une amie.

Année après année, malheureusement mon audition se dégradait et il m'a fallu passer à des appareils surpuissants. Des relations de confiance s'étaient installées et j'omettais de demander des révisions régulières de mes aides par exemple ou un contrôle de l'audition avec ceux-ci. Le seul entretien était un changement des tubes lorsqu'ils étaient rigidifiés. Je sollicitais bien Mme T. de temps en temps mais elle ne voulait pas en faire plus.

Graduellement (car les changements sont insensibles au début), j'éprouvais de plus en plus de mal à communiquer avec mon entourage, même à faible distance.



Puis, je me suis rapprochée d'une association de malentendants, Audition et Écoute 33, qui m'a grandement aidée et redonné confiance en me prêtant des aides techniques et surtout en échangeant !

Je me mis à ressentir un malaise indéfinissable, une anxiété, une fuite devant les autres, puis du repli, du renoncement et une semi-déprime.

Lorsque je venais pour changer les tubes chez Mme T. le discours entendu à présent était : « Avec les pertes que vous avez... » Elle qui auparavant me donnait toujours une raison d'espérer, commençait à se détourner. Je ne comprenais pas pourquoi elle me parlait aussi vite, aussi bas. Alors elle me disait que, si j'avais du mal à comprendre, c'est que je paniquais !

Après deux essais ratés avec micros rapprochés de l'entrée de l'oreille où les sons étaient pires, je m'entendais dire que je devais m'habituer – tiens, tiens, le discours avait changé !

Puis, je me suis rapprochée d'une association de malentendants, Audition et Écoute 33, qui m'a grandement aidée et redonné confiance en me prêtant des aides techniques et surtout en échangeant ! Pourquoi ne pas essayer un modèle récent d'appareils surpuissants ?

Et là, enfin, j'ai eu du son, une plénitude sonore ! Et je suis retournée dans le monde des vivants !

Quand je pense que cet appareil existait déjà depuis deux ans !

J'en ai donc vraiment voulu à la négligence de Mme T. Pourquoi ne me l'avait-elle pas proposé ? Et pourquoi n'ai-je pas assez insisté pour obtenir un entretien régulier (que l'on paie lors de l'achat) ?

Voilà, j'espère que mon récit encouragera tous les malentendants à être très vigilants sur le suivi et l'entretien de leurs aides auditives et de ne jamais baisser les bras.

■ Anne-Marie F.

Téléphoner avec une transcription en temps réel de la parole

Vous connaissiez peut-être les centres relais pour leurs usages professionnels : visioconférence, transcription dans le cadre de réunions ou de conversations téléphoniques. Ce service existe également pour les particuliers : ils peuvent contacter des professionnels qui ont mis en place ce dispositif pour se rendre accessibles. Désormais, vous pouvez prendre un rendez-vous médical, appeler une administration, contacter un service client.

Qu'est-ce qu'un centre relais téléphonique ?

Le principe d'un centre relais est de rendre accessible la communication à l'aide d'une personne intermédiaire. Vous appelez depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur par le biais d'une application ou d'un site internet. Un opérateur va transcrire les propos de votre interlocuteur dans leur intégralité et à la vitesse de la parole. On appelle cela la transcription en temps réel de la parole (TTRP) ou transcription instantanée de la parole (TIP). De votre côté, vous pouvez parler. Vous recevrez la voix de votre interlocuteur et la transcription de ce qu'il dit sur votre écran.

Mais alors, je peux l'utiliser pour tous mes appels ?

Non, il s'agit d'un service d'accessibilité proposé par des professionnels (collectivités, entreprises, professionnels de santé, professions libérales, commerçants, etc.) pour se rendre accessibles auprès des personnes malentendantes. Vous pourrez donc utiliser ces services soit directement auprès des professionnels qui se sont rendus joignables par ce service soit par une application qui les référence. S'il n'est pas encore possible à ce jour d'utiliser ce service pour des appels privés (de particulier à particulier), sachez que le projet est néanmoins dans les cartons.

Et c'est gratuit ?

Pour les utilisateurs, oui. Les professionnels qui se rendent accessibles financent ce service.

Mais alors, qui propose ça ?

Actuellement, deux entreprises d'accessibilité mettent en place ce dispositif :

• **Acceo**

Acceo s'adresse directement aux particuliers et promeut le service sous son propre nom en référant les numéros de téléphone accessibles dans un annuaire et sur une carte, disponible depuis l'application et sur son site internet acceo.fr

Après avoir indiqué qui vous souhaitez contacter, vous devrez choisir entre langue des signes et transcription. Rapidement, vous serez mis en contact avec un opérateur qui va lancer l'appel et le transcrire. Les opérateurs d'Acceo utilisent la sténotypie : une méthode de transcription particulièrement rapide qui s'appuie sur



un clavier syllabique dont la maîtrise requiert une formation de plusieurs années.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Pour télécharger et tester ce système :

<https://www.acceo.fr/particuliers>

Acceo est une société du groupe Delta Process dont fait également partie la société Tadéo qui propose des services d'accessibilité dans des contextes professionnels.

• **Elioz**

Le service Elioz Connect est disponible directement sur les sites internet de ses clients. Vous ne verrez pas son logo car Elioz intervient en tant que sous-traitant pour mettre en place ces services de transcription. Quand vous contactez la SNCF via son service sourds et malentendants, c'est Elioz qui en assure l'accessibilité.

L'interface permet également de choisir entre transcription ou langue des signes française (LSF). La technique employée est basée sur la reconnaissance vocale : l'opérateur répète les propos de l'interlocuteur à un logiciel qui les transcrit. Il les corrige en direct au clavier et vous les visualisez à l'écran.

Créé en septembre 2015, Elioz est le fruit d'un partenariat entre plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire engagés aux métiers complémentaires : Trait d'Union, Le Messager, IVèS.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h en TTRP.

Vous pouvez consulter leur annuaire

www.elioz.fr/site/elioz-connect/annuaire-elioz-connect/

Nous avons testé avec succès ces centres relais. Ils favorisent l'autonomie en permettant à des personnes qui n'entendent plus assez de maintenir l'usage téléphone tout en respectant la confidentialité des échanges. Tous les professionnels ne sont pas encore accessibles par ce biais et les plages horaires restent limitées mais utilisons ce service au maximum pour faire savoir son utilité et encourager son développement. Alors, prêt-e à appeler ?

■ Solène Nicolas

Le Bucodes SurdiFrance est **partenaire** du **Projet Connaissens**

Le projet itinérant CONNAISSENS comprend une formation aux premiers secours accessible et un parcours d'exposition et d'animations autour des handicaps sensoriels. Cet événement se déplacera au cours des deux prochaines années dans une quinzaine de villes en France. Le Bucodes SurdiFrance est pour un an partenaire de cette initiative, portée par la Fondation Harmonie Solidarités et réalisée par l'agence E&H Lab.

Une formation aux premiers secours accessible

Cette action comporte une formation PSC1⁽¹⁾ rendue accessible, pour les personnes malentendantes et devenues sourdes par des BIM⁽²⁾ individuelles et une transcription simultanée. Ces sessions, animées par des professionnels de l'UNASS, l'Union nationale des associations de sauveteurs secouristes, durent deux jours. Elles sont gratuites et qualifiantes.

Exposition et animations autour des handicaps sensoriels

Deux à trois semaines avant la formation, un temps de sensibilisation est proposé sur la thématique des handicaps sensoriels. « *Le parcours sensoriel est une exposition artistique qui plonge les visiteurs dans un univers sensoriel unique, propice aux échanges et à la découverte de nos potentiels* », explique Deza Nguembock, directrice générale d'E&H LAB. Cette étape se tient sur plusieurs jours avec un parcours sensoriel associé à un programme d'animations qui varie selon les villes. Les associations du Bucodes SurdiFrance situées à proximité de cet événement pourront proposer une animation ou une action de sensibilisation de leur choix, en concertation avec l'organisation.



Un parcours sensoriel d'exposition composé de plusieurs modules

Les prochaines étapes

Après une première étape à Orléans en novembre dernier, cette action est proposée à Annecy en janvier et février puis à Paris en mars. Le Bucodes SurdiFrance fait le lien entre les organisateurs de ce projet et les associations de son réseau situées à proximité des étapes de l'événement qui souhaitent s'impliquer :



elles pourront relayer la proposition de formation auprès de leurs adhérents et réseaux et proposer des temps de sensibilisation autour du handicap auditif. « *Ce projet répond à un besoin d'accessibilité qui n'était pas couvert et trop peu connu sur l'accessibilité des formations aux premiers secours* », explique Alain Lorée, référent du projet au sein du Bucodes SurdiFrance. « *Apprendre les gestes qui sauvent est un droit citoyen que nous devons rendre accessible au plus grand nombre* », ajoute Deza Nguembock. Un partenariat à suivre de près !

■ Solène Nicolas

⁽¹⁾ Prévention et Secours Civiques de niveau 1

⁽²⁾ Boucles à induction magnétique

Vos députés questionnent le gouvernement : à votre tour de les interroger !

Nos lecteurs sont de plus en plus nombreux à nous signaler leurs problèmes pour suivre les émissions à la télévision.



Question à M^{me} Pascale Boistard, secrétaire d'état chargée des personnes âgées et de l'autonomie, à propos de l'adaptation de la société au vieillissement, le 20 décembre 2016 : j'étais passé sur LCP, je ne connaîtrai jamais sa réponse...

Quand j'étais jeune, il n'y avait en France qu'une seule chaîne de télévision. Aujourd'hui, il y en a beaucoup plus, mais elles diffusent parfois en même temps les mêmes émissions... Enfin, presque ! C'est ce que j'ai découvert dernièrement, en zappant...

Si les « Questions au Gouvernement » vous passionnent, vous avez le choix. Vous pouvez les écouter sur LCP, la « Chaîne parlementaire, politique et citoyenne », mais ouvrez grand vos oreilles : ce programme, comme tant d'autres sur LCP, n'est pas accessible aux sourds... Sans doute ne sont-ils pas des citoyens à part entière ? Alors, si cela ne vous satisfait pas, passez sur France 3 : vous pourrez y voir exacte-

ment la même émission, en direct également, mais sous-titrée pour les sourds et les malentendants et traduite en LSF !

Le problème de l'absence de sous-titrage sur LCP est bien connu. Certes, la part d'audience est infinitésimale (0,36 % fin 2013 !), mais ce qui est grave, c'est qu'une version sous-titrée de l'émission existe, et que LCP choisisse délibérément de la diffuser sans sous-titres... Quelle preuve de mépris !

Alors, n'hésitez pas : les élections approchent, c'est le moment d'interroger vos députés... et leurs adversaires.

■ Christian Guittet

Connaissez-vous Titi et Lulu ?

Ce sont deux sœurs sourdes, appareillées qui ont pris l'initiative de diffuser des petites vidéos, sous-titrées bien sûr, pour faire connaître la surdité et combattre les préjugés et idées reçues.

Titi est la sœur aînée dite la sérieuse, tandis que Lulu est la sœur cadette de 18 ans dite la fofolle, C'est drôle, c'est vivant, un petit moment de détente à partager ! Elles ont déjà réalisé :

- une vidéo de présentation,
- cinq idées reçues sur la surdité,
- un sourd dans ma classe ! comment faire
- six pires rencontres entendant/sourd

- comment avons-nous appris à oraliser ?
- à quoi servent nos appareils auditifs ?
- le code LPC
- activez les sous titres !

Alors vite allez les voir sur YouTube ou suivez les sur Facebook et n'oubliez pas d'activer les sous titres en bas à droite ! ■

Publicité



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE
études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Courriel : opera@lcabizaguet.fr

AVAMETRIE ou la mesure de l'accessibilité



S'il est un sujet qui rassemble unanimement les malentendants c'est bien celui du sous-titrage des émissions télévisées : décevant, décalé, en retard... rarement pleinement satisfaisant. Désormais pour protester, signaler un problème ou dire son contentement, c'est simple comme un clic !

Qui est Avametrie ?

Avametrie est une plateforme numérique d'évaluation collaborative de l'accessibilité audiovisuelle.

Le rôle d'Avametrie est de porter la voix des téléspectateurs auprès des professionnels au sujet de la qualité de l'accessibilité audiovisuelle, c'est-à-dire le sous-titrage, l'audio-description et la Langue des Signes Française.

Le nom de notre entreprise vient de « *AudioVisuel Accessible = AVA* » et « *mesure = métrie* ».

Notre équipe est composée de Sandrine, Thierry (sous-titres professionnels), Gaël (informaticien), Alexandre (Business Angel), et j'espère très bientôt d'Emmanuelle Aboaf (ingénieure engagée).

La première version de l'application a été développée en concertation avec 60 ambassadeurs et nous sommes en relation constante avec plusieurs associations représentatives dont Aditus, l'Unisda, le MDSF, la FNSF...

D'où vient l'idée de créer Avametrie ?

L'idée a été développée par mon collègue de tous les combats, Thierry Jullien, et par moi-même, Sandrine Babak. Nous étions alors sous-titres pour France Télévisions et bénévoles de plusieurs associations agissant pour la qualité de l'accessibilité audiovisuelle. Nous avons notamment participé à la rédaction des chartes de qualité du sous-titrage⁽¹⁾ et de la Langue des Signes Française à la télévision et nous travaillions à ces projets d'amélioration aux côtés de nombreuses associations représentatives.

Missionnés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour évaluer la qualité du sous-titrage à la télévision, nous nous sommes rendu compte, entre autres, que si les sous-titres étaient présents, ils n'étaient pas toujours lisibles, et que la qualité de la diffusion des sous-titres était différente d'une box à l'autre : problématique qui n'avait alors été relevée par personne d'autre dans le milieu... D'autre part, nous avons compris combien il était difficile pour le téléspectateur d'obtenir des réponses quand un problème de sous-titrage était constaté : les plaintes devaient être adressées par courrier postal, ou par mail, avec des réponses automatiques inadaptées et souvent un renvoi vers un numéro de téléphone vert et une boîte vocale automatique... Quand on est sourd et qu'on cherche à régler notre problème d'accessibilité TV, ça devient un vrai parcours du combattant !

Nous avons donc commencé à réfléchir à un système moderne et simple qui permettrait aux téléspectateurs de faire remonter leurs témoignages auprès des acteurs de l'audiovisuel, afin que les professionnels puissent mieux comprendre les problèmes de leurs clients et y répondre au plus vite.

Au fil du temps, l'idée s'est affinée et est devenue une application smartphone d'utilisation hyper simplifiée et rapide.

Après des mois et des mois de recherche de fonds pour développer l'idée, c'est dans le secteur privé que nous avons trouvé le soutien nécessaire au montage d'Avametrie. Notre rencontre avec Alexandre Martini (Business Angel) et Gaël Duval (pionnier de Linux en France) a donné un coup d'accélérateur au projet et l'application Avametrie pour l'évaluation du sous-titrage a vu le jour le 11 février 2016.

Nous espérons pouvoir développer le service pour l'évaluation de l'audio-description et de la LSF en 2017.



... Pour quels résultats aujourd'hui ?

Aujourd'hui, Avametrie compte 630 utilisateurs et a récolté près de 17 000 évaluations. Grâce aux téléspectateurs qui veillent quotidiennement sur la qualité du sous-titrage, nous recevons des alertes, rédigeons des rapports sur les dysfonctionnements constatés et sommes en mesure d'en informer les responsables des chaînes TV et des box. Pour l'instant, France Télévisions et les chaînes privées semblent vouloir rester sourds à nos appels... Mais heureusement, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a compris toute l'utilité du système.

Le système est collaboratif, et ne pourra fonctionner pleinement qu'avec la bonne volonté et la participation de chacun : téléspectateurs et professionnels. Les téléspectateurs jouent visiblement le jeu et souhaitent participer à l'amélioration des services. Au tour des professionnels de se saisir de cet outil moderne de mise en relation avec leurs téléspectateurs plutôt que de les renvoyer vers des systèmes d'échanges inefficaces et archaïques.

Que faites-vous des informations reçues ?

Tous les témoignages sont traités, anonymisés et compilés pour que nous puissions déterminer les dysfonctionnements mais aussi ce qui plaît aux téléspectateurs : la moitié des retours que nous recevons sont positifs ! L'autre moitié fait état cependant d'améliorations nécessaires. Vu les dépenses engagées pour l'accessibilité audiovisuelle, il serait dommage de continuer dans ce véritable gâchis d'énergie.

Des rapports sont régulièrement rédigés et diffusés sur les réseaux sociaux. En outre, un rapport vient d'être remis au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et sera prochainement publié.

Que peuvent faire les lecteurs de 6MM pour contribuer à l'amélioration du sous titrage ?

Vous souhaitez contribuer à l'amélioration du sous-titrage à la télévision ?

- 1 - **Armez-vous de patience, mais restez combatifs et regroupons-nous pour faire porter nos voix !**
- 2 - **Téléchargez l'application Avametrie et évaluez la qualité du sous-titrage en direct de votre programme télé : le sous-titrage est-il bon? Mauvais ou absent? Dites-le simplement. Et indiquez au passage le matériel que vous utilisez. L'application est gratuite, elle est disponible sur App Store et Google Play.**
- 3 - **Parlez d'Avametrie autour de vous : c'est ensemble que nous serons plus forts. Pour plus d'information n'hésitez pas à consulter le site www.avametrie.fr**

■ Sandrine Baback et l'équipe d'Avametrie

⁽¹⁾ Le BucodesSurDiFrance est l'un des signataires de cette charte de qualité du sous titrage.

28

29

CNIS, Centre National d'Information sur la Surdité

Le CNIS a été créé en septembre 2013. Il s'agit d'une structure financée par l'État qui se substitue aux anciens CIS, Centres d'Information sur la Surdité, qui étaient implantés dans chaque région. Il se compose actuellement d'un site internet, Surdi. Info, dont la rédaction et l'actualisation ont été confiées à la fondation OVE, basée à Vaulx-en Velin.

Le Bucodes SurDiFrance a fait partie du groupe de travail qui a participé à l'élaboration de ce site. Puis, sous l'afflux d'informations à donner, la première version du site a montré ses limites, il faut donc le refonder. Pour éviter trop de déplacements entre Paris et Lyon, le Bucodes a demandé à notre association lyonnaise de nommer un représentant pour intégrer le Comité de rédaction de ce site.

J'ai donc accepté cette charge, et j'ai le plaisir de retrouver chaque mois Renaud Perdrix, directeur-adjoint, et Amandine Ronzy-Janvier, webmestre documentaliste de Surdi Info, ainsi que les divers participants à ce comité de rédaction : Thérèse Guichard, médecin ORL, Christophe Touchais, professeur sourd enseignant la LSF à l'université de Poitiers, Maryline Gustin, audioprothésiste, Guillaume Jaubert,

maître de conférence en sciences de gestion à l'université de Lille, et Laurent Matillat, chef de service à l'Institut Plein Vent, pour l'élaboration de la version 2 de ce site internet.

Tout est mis en œuvre pour que chacun comprenne tout (visio-conférence en cas de déplacement impossible, interprètes en LSF, boucle magnétique pour moi). Nos discussions sont fructueuses. J'apprécie beaucoup l'attention de Renaud et Amandine à chacune de nos questions et remarques, leur souci de respecter la diversité des surdités et la neutralité des articles qui seront publiés. C'est aussi le souci de chacun d'entre nous en vue de construire un site clair, facile à consulter, efficace et complet.

Un grand merci à toute notre équipe.

■ Nicole Leitiene

Comment échanger avec d'autres familles concernées par la surdité d'un nouveau-né ?

Ma fille est sourde et je cherche un centre de vacances spécialisé

Je cherche une orthophoniste pour ma fille de 4 ans

LSF, LPC
C'est quoi ?

Le médecin vient de m'annoncer que mon bébé est sourd, est-ce qu'un jour il dira "maman" ?

C'est quoi la lecture labiale ?

Une classe CLIS pour mon petit garçon, qu'est-ce que c'est ?

Où puis-je apprendre la langue des signes dans ma région ?

Je deviens sourd, existe-t-il une association dans ma région pour m'aider ?

À 81 ans mon père entend moins bien, dois-je l'inciter à porter un appareil ?

J'ai besoin d'un interprète en LSF...

SURDITÉ, TROUBLES DE L'AUDITION... SURDI INFO VOUS RÉPOND.

Par SMS :
06 13 70 49 77



Par téléphone :
0812 040 040*



Du lundi au vendredi
de 9 h à 19 h

Par tchat,
depuis le site web :
www.surdi.info



Par mail :
contact@surdi.info

surdiinfo



Par visiophonie
en langue des signes
skype ou **ooVoo**
(pseudo surdi.info)

Le mardi de 15 h à 19 h ;
Le vendredi de 9 h à 12 h



Sur le site web :
www.surdi.info

Centre national
d'information sur la surdité



avec le soutien
de la fondation OVE

* Tarif SFR Com'locale

Accessible en LSF par visio-interprétation

Hear-it – un site international sur la malentendance

Hear it AISBL est un site international non commercial et non lucratif qui parle d'audition, de malentendance et des traitements possibles. Le site est également reconnu pour ses articles sur les acouphènes.



Plus de 80 millions de citoyens de l'UE et plus de 120 millions d'Européens ont des difficultés auditives assez importantes pour perturber leur quotidien.

L'objectif de « Hear it » est de récolter et de faire connaître tous les articles scientifiques récents (sociologiques, médicaux, politiques) en lien avec la maudition et les conséquences au niveau socio-économique.

Le site est publié en anglais, allemand, espagnol, français, portugais et chinois. Il est constamment mis à jour et a des centaines de milliers de visiteurs chaque mois partout dans le monde.

En dehors du site, « Hear it » participe au financement des programmes de recherche dans le domaine de la perte auditive, publie de rapports officiels, coopère avec des autorités publiques et des instances privées.

« Hear it » a une page Facebook et un profil Twitter et sur You tube on peut voir un certain nombre de vidéos. Il est possible de s'inscrire à leur newsletter. Voici les thèmes qu'on peut trouver sur le site de Hear it :

- Les sortes de déficience auditive
- Les causes de la déficience auditive
- Les conséquences de la déficience auditive
- La déficience auditive dans les différents pays
- La Prévention de la déficience auditive
- Procédures type d'un test auditif
- L'oreille - Un organe magnifique
- Les sons sont des ondes dans l'air

Hear-it AISBL a été créé en 1999 et est en ligne depuis 2000.

Pour plus d'information :

www.hear-it.org

<https://www.facebook.com/hearit/>

https://twitter.com/Hear_it

Observation : Même si le site est très intéressant, il faut tout de même vérifier les informations en allant sur d'autres sites, car en lisant l'article sur le remboursement des aides auditives, j'ai relevé plusieurs inexactitudes et une traduction parfois imparfaite.

■ Aisa Cleyet-Marel

Bulletin d'adhésion et d'abonnement



Option choisie	Montant	Supplément ⁽¹⁾
Adhésion avec journal	30 €	+ €
Adhésion sans journal	15 €	+ €
Abonnement seul (4 numéros)	28 €	

Bien préciser les options choisies

⁽¹⁾ Certaines associations demandent un supplément d'adhésion à rajouter aux 15 €, vérifiez si vous êtes concernés dans la liste des sections et associations qui se trouve au dos de votre revue.

Vous pouvez également rajouter une somme pour un don à l'association en soutien.

Nom, prénom ou raison sociale:

Adresse:

Ville:

Code postal: [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Pays:

Mail:

Date de naissance: [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Actif ou retraité:

Nom de l'association:

Faire un chèque soit à l'ordre de l'association choisie (voir adresse page 32), soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à Emmanuelle Moal: 43B, avenue du Haut Sancé - 35000 Rennes

Renseignements à: abonnement6MM@surdifrance.org

Pour une adhésion à l'ARDDS, envoyer à: ARDDS - boîte 82, MDA XX^e - 3, rue Frederick Lemaitre - 75020 Paris

Une exposition des dessins de 6MM à Grenoble

Depuis plusieurs années, les adhérents isérois de l'ARDDS participent activement au Mois de l'accessibilité de Grenoble, pour des séances de sensibilisation en collège ou en entreprise et en suivant la visite guidée en lecture labiale, organisée par le Musée.



Anne Marie Choupin et Dominique Dufournet

Cette année, en plus des engagements habituels, la section a participé à l'exposition « *L'art pour se dire* » qui présentait du 16 au 30 novembre, dans le hall d'accueil de la Mairie de Grenoble, des peintures, dessins, textes, sculptures... réalisés par des membres de différentes associations (Envol Isère Autisme, APF.) ou de foyers de retraite. Nous y avons exposé une série de dessins qui illustrent habituellement avec bonheur notre revue! L'autorisation de l'auteur, Dominique Dufournet, n'avait pas été difficile à obtenir.



Le travail a commencé en septembre : choix des dix-huit dessins - classés en deux thèmes : vie quotidienne et accessibilité - reproduction en A4 ou A3, recherche des cadres, prêtés ou donnés par les adhérents, ou achetés à Emmaüs, séances d'encadrement... Puis l'installation dans le hall de la Mairie de Grenoble...

Tout était prêt à la mi-novembre pour accueillir Dominique venu assister au vernissage! C'est aussi avec beaucoup d'intérêt que les membres de notre section l'ont reçu lors de leur réunion mensuelle, pour partager ensemble sur l'actualité du travail du Bucodes, en particulier le guide de l'appareillage en préparation, l'accessibilité, le sous-titrage à la télévision et la formation nécessaire des adhérents de base!



Depuis, notre exposition a changé de lieu d'accueil. Elle est présente pour tout le mois de janvier à l'Office Départementale des Personnes Handicapées de l'Isère (ODPHI).

Elle sera ensuite disponible pour voyager. Après Montpellier, elle devrait s'arrêter à Lyon en juin prochain.

Belle manière de faire découvrir notre handicap invisible, avec humour!

■ Les adhérents d'ARDDS 38



02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

06 Section ARDDs 06 Alpes-Maritimes
La Rocca G
109, quai de la Banquière
06730 Saint-André-de-la-Rocche
06@ardds.org
http://ardds.org/content/ardds06-plus

12 Section ARDDs 12 Aveyron
La Galaubie Bezannes - 12340 Rodelle
section.aveyron.ardds@gmail.com
facebook

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 54 77 72
Fax : 09 59 44 13 57
contact@surdi13.org
www.surdi13.org
Supplément adhésion : 2 €
facebook

15 Section ARDDs 15 Cantal
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
section-ardds15@hotmail.fr
http://ardds15.over-blog.com/
facebook

22 Association des malentendants et devenus sourds des Côtes d'Armor
C°/AM Bourdet
6^{bis}, rue Maréchal Foch
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 78 10 00
adsme22@gmail.com

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
http://asso-sourdine.blogspot.fr
Supplément adhésion : 10 €

29 Surd'Iroise Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin
29860 Plabennec
Tél. : 02 98 40 74 76
02 98 21 33 38
contact.surdiroise@gmail.com
https://www.facebook.com/surdiroise
facebook

30 Surdi 30
20, place Hubert Rouger
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
http://surdi.30.pagesperso-orange.fr

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Ailleres Gérard
Le Communal - Route de Marignac
31430 Saint Elix Le Château
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
Chez M^{me} Odile Colcombet
17, rue de Metz
B10, Les Horizons Clairs
33000 Bordeaux
Tél. : 06 67 63 87 37
contact@auditionecoute33.fr
www.auditionecoute33.fr
Supplément adhésion : 2 €
facebook twitter

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr
facebook

35 Keditu Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org
facebook

38 Section ARDDs 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr

44 Section ARDDs 44 Loire - Atlantique
1, allée Beau Rivage - Île de Nantes
44200 Nantes
Port. : 06 12 67 83 14
section44@ardds.org

46 Section ARDDs 46 Lot
Espace Associatif Clément-Marot
46000 Cahors
peyrebrune.maria@orange.fr

49 Surdi 49
Maison des sourds et des malentendants
22, rue du Maine
49100 Angers
contact@surdi49.fr
http://surdi49.fr/

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com
Supplément adhésion : 6 €
Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)
facebook

53 Gpascompris
15, quai Gambetta
53000 Laval
Contact : M^{me} Braneyre-Dourdain
Tél./Fax : 02 43 53 91 32
gpascompris53@gmail.com

54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 80 08 50 74
espoir.lorrain@laposte.net
www.espoir-lorrain.fr

56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org facebook

56 Section ARDDs 56 Bretagne - Vannes
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDs 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts - 2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
Supplément adhésion : 8 €
facebook

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59
mieuxsentendre@sfr.fr
http://assomieuxsentendre.fr/

63 Section ARDDs 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63,
7, place de Regensburg
63000 Clermont-Ferrand
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDs 64 Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier - 64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org
Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier - 64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM: Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
21B, avenue du Point du Jour
69005 Lyon
Tél. : 04 78 25 34 48
SMS : 06 31 54 57 96
aldsm69@gmail.com - www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole - 72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
http://surdi72.wifeo.com

74 Section ARDDs 74 Haute-Savoie
31, route de l'X - 74500 Évian
ardds74@aol.fr facebook

75 ARDDs Nationale - Siège
Maison des associations du XX^e
boîte 82 - 1-3, rue Frédéric Lemaître
75020 Paris
contact@ardds.org - www.ardds.org

75 Section ARDDs Île-de-France
14, rue Georgette Agutte - 75018 Paris
arddsidi@ardds.org

75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau - 75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFC: Association d'Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social :
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
3^{bis}, rue de Groslay - 95690 Frouville
aifc@orange.fr - www.aifc.fr
facebook

76 CREE-ARDDs 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien - 76100 Rouen
cree.ardds76@hotmail.fr

78 Durd'oreille
Secrétariat :
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
http://perso.numericable.fr/durdo

84 ACME - Surdi 84
311, chemin des Cravailleux
30126 Tavel
Tél. : 04 90 25 63 42
surdi84@gmail.com

85 Section ARDDs 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 90 79 74
ardds85@orange.fr

86 APEMEDDA Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenus Déficiants Auditifs
12, rue du Pré-Médard - 86280 St-Benoît
Tél. : 06 81 95 03 97 (secrétaire)
05 46 34 18 30 (Présidente)
apemedda@gmail.com
http://apemedda.free.fr

87 Section ARDDs 87 Haute-Vienne
16, rue Alfred de Vigny
87100 Limoges
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr
facebook

94 FCM 94 Fraternité Chrétienne des Malentendants du Val-de-Marne
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

SUR facebook et twitter

Malentendants, devenus-sourds...

...ne restez plus seuls!